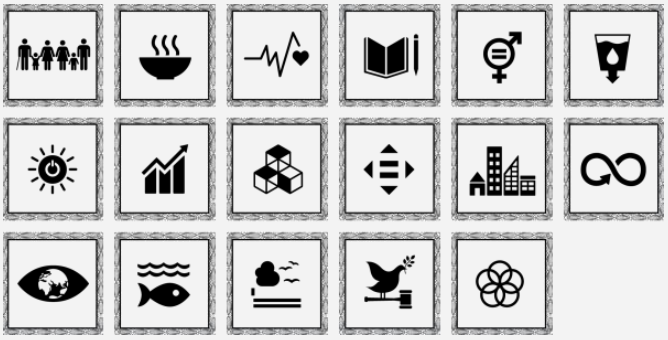
Plan d'action 2027-2031

Stratégie de développement durable de l'Etat de Fribourg (2021-2031)



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement DIME
Raumentwicklung, Infrastruktur, Mobilität und Umwelt RIMU

Table des matières

1 Contexte 3

1.1 La durabilité, repère pour l'action publique 3

1.1.1 Une démarche de bon sens 3

1.1.2 Le développement durable, une valeur institutionnelle 3

1.1.3 De nombreuses raisons d'agir 4

1.2 Le plan d'action 2027-31 : une démarche claire 5

1.2.1 Les effets attendus 5

1.2.2 Le montant global 6

1.2.3 Un investissement rentable 6

1.2.4 Poursuivre sur la même dynamique de changement 8

ODD 1 Pas de pauvreté 10

Cible 1.1 10

ODD 2 Faim « Zéro » 11

Cible 2.1 11

ODD 3 Bonne santé et bien-être 13

Cible 3.1 13

Cible 3.2 16

Cible 3.3 17

ODD 4 Education de qualité 18

Cible 4.1 18

ODD 5 Egalité entre les sexes 20

Cible 5.1 20

Cible 5.2 22

Cible 5.3 24

ODD 6 Eau propre et assainissement 25

Cible 6.1 25

ODD 7 Energie propre et d'un coût abordable 26

Cible 7.1 26

ODD 8 Travail décent et croissance économique 27

Cible 8.2 27

Cible 8.3 30

ODD 10 Inégalités réduites 31

Cible 10.1 31

Cible 10.2 34

Cible 10.3 35

ODD 11 Villes et communautés durables 37

Cible 11.1 37

Cible 11.2 39

Cible 11.3 41

Cible 11.4 44

ODD 12 Consommation et production durable 45

Cible 12.1 45

Cible 12.2 48

Cible 12.3 50

ODD 15 Vie terrestre 51

Cible 15.1 51

Cible 15.2 53

Cible 15.3 55

Mesures transversales 56

2 Plan financier : synthèse des montants 60

1 Contexte

1.1 La durabilité, repère pour l'action publique

1.1.1 Une démarche de bon sens

Agir en faveur d'un développement durable est une démarche pragmatique, qui vise à protéger ce qui compte : des ressources naturelles fonctionnelles et une économie soutenant une société où personne ne manque de l'essentiel. Un défi simple à formuler, ambitieux et stimulant à relever, tout en offrant l'opportunité d'innover, d'entreprendre et de coopérer.

D'une part, garantir la satisfaction des besoins fondamentaux de chaque personne – aujourd'hui et demain : ce qu'il faut pour mener une vie digne, manger, se soigner, se chauffer, se loger, travailler, etc. D'autre part, faire en sorte que les activités humaines (aménager, cultiver, produire, se déplacer, consommer, etc.) s'inscrivent dans les capacités de la planète à reconstituer ses ressources.

Incitation à agir et repère solide pour l'action publique, le développement durable est inscrit dans la Constitution fribourgeoise (art. 3, al. 1, let. h), et concrétisé par la Loi sur l'organisation du Conseil d'État et de l'administration (art. 3, al. 1, let. a) ainsi que par l'Ordonnance sur la gouvernance de la durabilité.

1.1.2 Le développement durable, une valeur institutionnelle

Sur la base du cadre institutionnel et légal, le Canton de Fribourg a adopté une Stratégie de développement durable pour la période 2021-2031 alignée sur l'Agenda 2030 de l'ONU pour le développement durable et sur la Stratégie fédérale. La Stratégie cantonale fixe 31 cibles générales, qui concernent l'environnement, la prospérité ou les droits humains, elles-mêmes déclinées en objectifs spécifiques. Ces cibles ne sont pas isolées : elles se recoupent et s'influencent mutuellement.

L'État contribue déjà en partie à réaliser ces cibles, sur la base de lois, ordonnances, règlements, directives ou de stratégies thématiques (par ex. loi sur la gestion des déchets, Plan Senior+). La Stratégie cantonale de développement durable en prend acte : elle recense les bases légales et stratégiques pertinentes, sans détailler les activités menées, ce qui aurait peu de valeur ajoutée et serait fastidieux.

Cet ancrage légal et stratégique ne permet, à lui seul, cependant pas d'atteindre les objectifs de la Stratégie, raison pour laquelle un volet opérationnel avec deux plans d'actions successifs a été prévu. Le premier plan d'action couvre la période 2021 – 2026. Le second, celui-ci, s'étend de 2027 à 2031 (Figure A). Enchaîner deux plans d'actions permet de rester agile et d'allouer les ressources de la façon la plus efficace, en phase avec l'actualité et l'évolution du contexte cantonal.

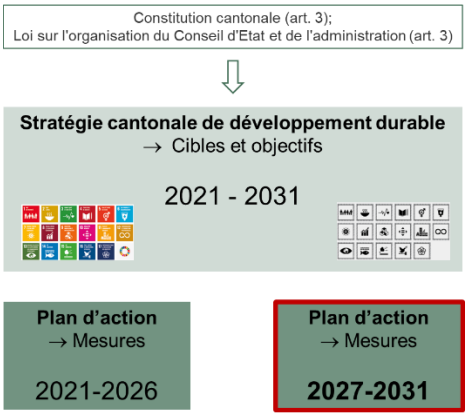


Figure A

Ce volet opérationnel agit comme un levier essentiel dans certains domaines et, dans d'autres, comme un levier complémentaire à des planifications existantes. Dans de tels cas, la planification thématique concernée est mentionnée, et l'articulation avec le présent plan d'action est précisée dans le descriptif de la mesure.

Pour certains domaines, l'impulsion opérationnelle du développement durable n'est plus nécessaire. Ainsi, le fait qu'aucune mesure du présent plan d'action ne soit associée en priorité à la Cible 13.1 (lutte contre le réchauffement climatique) ne signifie pas que le canton ne fait rien dans ce domaine : l'opérationnalisation de la politique climatique est désormais assurée par le Plan Climat cantonal.

Enfin, certaines des mesures du nouveau Plan d'action 2027 – 2031 constituent des éléments de réponses à des instruments parlementaires.

1.1.3 De nombreuses raisons d'agir

Les objectifs de la Stratégie de développement durable requièrent un engagement de longue durée et ne peuvent, pour la plupart, pas être atteints en l'espace de 6 ans. Le premier plan d'action avait une vocation claire : agir comme catalyseur de changement de pratiques. Il ne visait pas à tout transformer en peu d'années, mais à insuffler des dynamiques innovantes dans les politiques publiques, à tester des idées et à faire émerger une « nouvelle normalité ». Ce premier plan d'action a produit des résultats concrets avec des moyens maîtrisés. Avec le second plan d'action, il s'agit de stabiliser les effets atteints et de poursuivre les efforts là où les défis persistent.

Les jeunes restent vulnérables, notamment face aux difficultés d'insertion professionnelle, aux problèmes de santé mentale et aux comportements à risque, soulignant l'importance d'une prévention précoce. Les femmes continuent de faire face à des inégalités dans le monde du travail, tandis que les personnes précarisées, notamment les retraité.e.s modestes, peinent à accéder à leurs droits. La pression sur les ressources naturelles – artificialisation des sols, rareté de l'eau potable, faible taux de recyclage – pose des défis écologiques et économiques. Par ailleurs, à cela s'ajoute une gestion encore trop cloisonnée de certaines politiques publiques, freinant la prise en compte transversale d'enjeux majeurs comme l'égalité, la migration ou la vieillesse, alors que le vieillissement de la population s'accélère.

Le Plan d'action 2027-2031 s'efforce de répondre à ces problématiques de manière systémique, en sortant des logiques en silos, avec des mesures qui empoignent plusieurs

enjeux en même temps. Par exemple, promouvoir l'économie circulaire permet de réduire les déchets, de limiter les émissions et de sécuriser l'approvisionnement en ressources, tout en stimulant l'emploi et la croissance. De même, former des personnes sans emploi aux métiers de l'environnement et des soins renforce les compétences disponibles et contribue à faire reculer le chômage. Pour illustrer une telle approche, systémique, les trois cibles auxquelles concourt chaque mesure du présent plan d'action sont clairement indiquées, à travers des logos colorés, qui sont repris de l'Agenda onusien.

1.2 Le plan d'action 2027-31 : une démarche claire

—

1.2.1 Les effets attendus

Le Plan d'action 2027–2031 poursuit des effets concrets à la fois écologiques, sociaux et économiques, en cohérence avec les principes du développement durable et pour maximiser les co-bénéfices.

Une partie des mesures s'attache à améliorer la **qualité de vie et la cohésion sociale**, en tenant compte des enjeux écologiques et économiques. C'est le cas, par exemple, du développement de dispositifs d'insertion professionnelle liés à la à l'environnement et aux soins, ou du renforcement du réseau de bénévoles fribourgeois œuvrant pour la nature ou pour le soutien aux personnes, dont l'activité représente des millions d'heures de travail, dont certaines ne sont, du coup, pas à la charge de l'Etat. Certaines combinent des impacts sur la santé physique et mentale et sur l'environnement. C'est le cas des mesures de prévention ciblant les e-cigarettes jetables ou l'usage excessif des écrans, tout comme l'application du concept de ville-éponges.

La santé et le bien-être des populations vulnérables — en particulier les **jeunes et les personnes âgées** — occupent une place centrale dans le plan d'action. Les démarches engagées en faveur de l'éducation au développement durable se poursuivent. Cet axe clé permet aux enfants et aux jeunes de développer des compétences utiles pour faire face aux défis économiques et écologiques actuels, comme travailler ensemble pour trouver des solutions concrètes ou comprendre les liens entre différents problèmes pour mieux décider. Ces apports ont un impact positif sur l'ensemble des objectifs de l'Agenda 2030. Plusieurs mesures visent aussi à prévenir la violence et les discriminations, que ce soit à l'école, dans les infrastructures de jeunesse ou au sein des familles, avec l'espoir d'un effet favorable sur la santé mentale des jeunes. L'autonomie des personnes âgées constitue un autre enjeu majeur du plan. Des mesures sont combinées pour y répondre : logements adaptés, conciergerie sociale, amélioration de l'accessibilité aux transports publics, avec pour but commun, de rester le plus longtemps possible à domicile. Toutes contribuent également à rendre les espaces urbains plus inclusifs et mieux adaptés à la diversité des besoins.

Favoriser des espaces urbains accessibles, inclusifs et écologiques constitue également un axe important du plan d'action. Plusieurs mesures visent à renforcer cette orientation : encourager les maîtres d'ouvrage d'utilité publique à intégrer des critères de durabilité, pérenniser le rôle de l'Antenne Quartiers durables comme guichet de conseil pour les communes, et promouvoir le développement de quartiers durables sur les

terrains faisant l'objet de réflexions stratégiques de l'État. Les travaux pionniers du premier plan d'action se poursuivent, notamment pour intégrer les services écosystémiques des sols dans l'aménagement du territoire, former les communes à la prise en compte de la biodiversité à l'échelle locale, et les appuyer dans la gestion intégrée des eaux. Ces approches permettent de planifier des milieux de vie plus adaptés aux enjeux environnementaux, aux besoins des habitantes et habitants et aux contraintes économiques à long terme.

Une partie du nouveau plan d'action est consacrée à orienter et soutenir des actrices et acteurs économiques: déploiement de circuits courts locaux, projets en vue d'une meilleure acceptabilité des activités touristiques par la population locale, intensification de la participation professionnelle des femmes en vue d'une meilleur productivité, soutien à l'employabilité de jeunes et moins jeunes, achats publics durables, outils d'information sur la RSE pour les entreprises, actualisation et mise en œuvre d'une Feuille de route fribourgeoise sur l'économie circulaire, ou encore le développement d'écoparcs industriels. L'ensemble de ces mesures favorisent la résilience et l'innovation de l'économie fribourgeoise et, par conséquent, décharge l'Etat à long terme.

Le nouveau plan d'action agit ainsi de manière transversale sur des thématiques souvent traitées séparément. Il propose notamment de traiter des enjeux comme l'égalité, la jeunesse ou le vieillissement dans d'autres champs de politique publique, tels que la formation, l'aménagement ou le logement. Cette approche intersectorielle permet de sortir des logiques en silo et de coordonner l'action, ce qui apporte des gains d'efficience.

1.2.2 Le montant global

La réalisation du Plan d'action 2027-2031 est estimée à 12,3 millions de francs.

1.2.3 Un investissement rentable

Investir dans un plan d'action en faveur du développement durable n'est pas un luxe, c'est un choix économique, rationnel, qui prépare l'avenir tout en allégeant les futures charges publiques. Une analyse prospective des impacts attendus de plusieurs des mesures du Plan d'action 27-31, réalisée de manière qualitative sur la base d'études et d'entretiens, le montre.

En règle générale, les mesures préventives sont beaucoup plus économiques pour l'État que les mesures correctives mises en œuvre plus tard dans la chaîne d'effets. Ainsi, les mesures de prévention, notamment dans le domaine de la santé, représentent un investissement économique rentable sur le long terme. Pour exemple, chaque franc investi dans la prévention de l'alcool en économise 23 ; dans le cas du tabac, jusqu'à 41. Les addictions, l'inactivité physique et l'obésité coûtent à elles seules plus de 18 milliards de francs par an à l'économie suisse, en raison des pertes de productivité, des dépenses sociales et des frais de santé. Agir en amont permet donc d'éviter des pertes massives. Dans le même ordre d'idée, à savoir que prévenir coûte moins cher que guérir, assister les communes dans la gestion de leurs ressources en eau et l'évacuation de leurs eaux usées permet d'éviter des projets constructifs mal ficelés, reposant sur des cahiers des charges mal ciblés, le tout conduisant à des erreurs coûteuses, certaines communes manquant d'expertise pour cadrer ce type de démarches. Une planification de qualité,

appuyée par l'expertise cantonale, permet d'éviter ces écarts coûteux et de rationaliser les besoins d'infrastructures à long terme.

Des investissements structurels génèrent également des économies nettes à moyen terme. Le recours à des matériaux recyclés ou à des procédés de construction innovants, comme les enrobés tièdes, réduit à la fois l'impact environnemental — jusqu'à 25 % en moins pour les enrobés tièdes — et les dépenses publiques liées à l'entretien ou à la pollution. L'analyse du coût sur tout le cycle de vie des infrastructures montre que les choix écologiques, bien que parfois plus coûteux au départ, sont plus rentables sur la durée. Ainsi, des critères de durabilité dans les marchés publics rendent ceux-ci plus économes à long terme, notamment en s'assurant de la qualité et de la longue durée de vie des biens achetés ou des matériaux de construction utilisés - ce qui diminue les opérations de réparation et de remplacement. Miser sur l'efficacité énergétique et la sobriété dans l'achat est également une bonne stratégie économique. Enfin, favoriser les solutions novatrices à travers les appels d'offres publics pousse les entreprises vers la voie de l'innovation.

Les politiques de logement accessible et d'urbanisme maîtrisé participent à cette logique d'efficience. Les logements coopératifs, entre 15 et 50 % moins chers que le marché privé, limitent les pressions sur les dépenses sociales. Une bonne planification territoriale permet d'éviter des surcoûts liés à l'étalement urbain, à la gestion de l'eau ou à des investissements redondants. De même, encadrer les exploitant.e.s agricoles dans des projets de construction/rénovation subventionnés contribue à garantir une utilisation optimale des fonds publics.

Former et insérer des personnes sur le marché du travail est toujours moins coûteux que gérer le chômage : un accompagnement individuel vers une meilleure employabilité coûte environ 1200 francs. Un investissement restreint par rapport aux indemnités mensuelles en cas de chômage. Cette problématique est particulièrement cruciale pour les personnes de plus de 50 ans, qui représentent 17,7 % des chômeurs et chômeuses de longue durée. Toujours dans le domaine du travail, renforcer la participation professionnelle des femmes peut avoir un impact économique positif sur les entreprises, avec des améliorations observées en termes de productivité et de performance, mais aussi sur la collectivité, notamment à l'âge de la retraite, où les femmes sont plus souvent précarisées en raison de rentes plus basses.

Enfin, le bénévolat – trop souvent sous-estimé – représente un véritable moteur économique : dans le canton de Fribourg, on estime à un peu moins d'un million les heures de travail non rémunéré (travail bénévole organisé) chaque mois. Cet engagement, soutenu par les politiques publiques, permet de déployer des services de proximité, à moindre coût.

En résumé, investir dans un plan d'action durabilité permet d'éviter des coûts en les anticipant, de réduire les charges futures liées aux infrastructures et à la santé, de soutenir une économie locale plus résiliente, de maîtriser les dépenses sociales et de valoriser le capital social que représente l'engagement bénévole. C'est une stratégie économiquement fondée et pertinente.

Le Plan d'action durabilité 2027–2031 constitue une approche intelligente dans un contexte de charges croissantes. Il n'est pas un luxe, mais un outil en faveur d'une action publique efficiente et responsable.

1.2.4 Poursuivre sur la même dynamique de changement

Le Plan d'action 2027-2031 repose sur une approche qui a fait ses preuves : impulser des changements en faveur du développement durable, les ancrer lorsqu'ils sont concluants et sources d'efficience, tester des pistes nouvelles, dans une perspective d'innovation. Le bilan du premier plan d'action (2021-2026) montre que cette façon de faire fonctionne. Les mesures proposées dans le nouveau Plan d'action 2027-2031 sont donc regroupées en trois catégories, qui reprennent cette logique d'expérimentation, d'ancrage à moindres coûts et de continuité.

Certaines mesures du Plan d'action 2021–2026 ont joué leur rôle. Elles ont produit un effet ponctuel et ciblé, ou ont été intégrées dans les pratiques courantes en tant qu'acquis. Ce sont les **« Réussites »**. Elles disparaissent du nouveau plan d'action, tout comme les rares mesures qui n'ont pas abouti – les « **Insuccès** ». Toutes laissent la place à de nouvelles impulsions, qui, selon leur nature, pourront être ancrées à terme dans l'activité de l'Etat ou bien produiront un effet ciblé et ponctuel. Ce sont, en quelque sorte, les « jeunes espoirs » du nouveau plan d'action (désignés par la catégorie « **Espoirs** » dans celui-ci). Par exemple un encadrement prodigué par Grangeneuve aux exploitant.e.s agricoles en vue de mener des projets de construction/rénovation de bâtiment de façon économique supportable, en minimisant l'utilisation des ressources et en favorisant le bien-être animal (mesure 11.3 M1, page 39). Ou encore permettre à des personnes sans emploi de rebondir dans les métiers liés à l'environnement ou les soins et services à la personne (mesure 8.2 M1, page 26) ou sensibiliser aux impacts des e-cigarettes jetables (mesure 3.1 M3, page 13).

Les mesures du Plan 2021–2026 qui ont bien démarré, mais ne sont pas encore abouties, sont reprises dans le plan 2027–2031 (parfois sous une forme ajustée pour tenir compte des évolutions survenues depuis leur lancement). L'objectif déclaré est de faire en sorte qu'elles ou leurs résultats soient si possible intégrés d'ici 2031 dans l'activité régulière des Directions concernées, ceci autant que possible à moindre coût, le gros du travail étant fait. Ce sont les « talents prometteurs » du nouveau plan d'action (désignés par la catégorie « **Promesses** » dans celui-ci). Il s'agit par exemple d'étoffer les indicateurs socio-économiques de l'agriculture fribourgeoise et de consolider la méthode de collecte en vue de pouvoir intégrer ces relevés dans les futurs rapports agricoles (mesure 2.1 M1, page 10), de formaliser le Réseau cantonal pour l'Education en faveur d'un développement durable (mesure 4.1 M2, page 17), d'actualiser et poursuivre la mise en œuvre de la Feuille de route Economie Circulaire (mesure 12.2 M2, page 46), de poursuivre l'élaboration de recommandations pour les marchés publics durables (mesures 12.1 M2 et 12.1 M3, pages 43-44), ou encore de poursuivre les réflexions en vue de modifier l'examen périodique des subventions de façon à y ajouter une analyse de l'impact sur le climat, la santé, la biodiversité et la précarité (mesure transversale MT9).

Enfin, restent les impulsions qui ont donné des résultats significatifs, mais qui nécessitent encore un accompagnement actif. Les abandonner reviendrait à perdre les gains réalisés. Pourtant, leur intégration directe dans les pratiques des services reste difficile,

pour des raisons de ressources ou d'organisation. Elles restent donc dans le Plan d'action 2027-2031, avec pour objectif de stabiliser les effets atteints. Ce sont les « **devoirs** » hérités du plan précédent, déjà mentionnées plus haut. Par exemple, poursuivre les démarches en vue de réduire les risques phytosanitaires dans les eaux (mesure 2.1 M3, page 11) ou accompagner les restaurants ayant adhéré à la Charte « Cuisinons notre région » (mesure 12.1 M4, page 44). Certains des « devoirs » pourront peut-être à terme être intégrées dans les pratiques des services de manière pérenne, d'autres non, faute de ressources ou de pertinence à être poursuivies.

Les « Réussites », « Insuccès », « Promesses » et « Devoirs » constituent respectivement 22%, 1%, 42% et 35% du crédit d'engagement dévolu au Plan d'action 2021-2026. Avec le nouveau plan d'action, en vue de matérialiser la logique d'impulsion et d'ancrage, la distribution est la suivante : les « Espoirs » (qui remplacent les « Réussites » et « Insuccès ») représentent 39% de la planification financière totale, les « Promesses » restent stables avec 43% et les « Devoirs » en représentent désormais 18 % (Figure B).

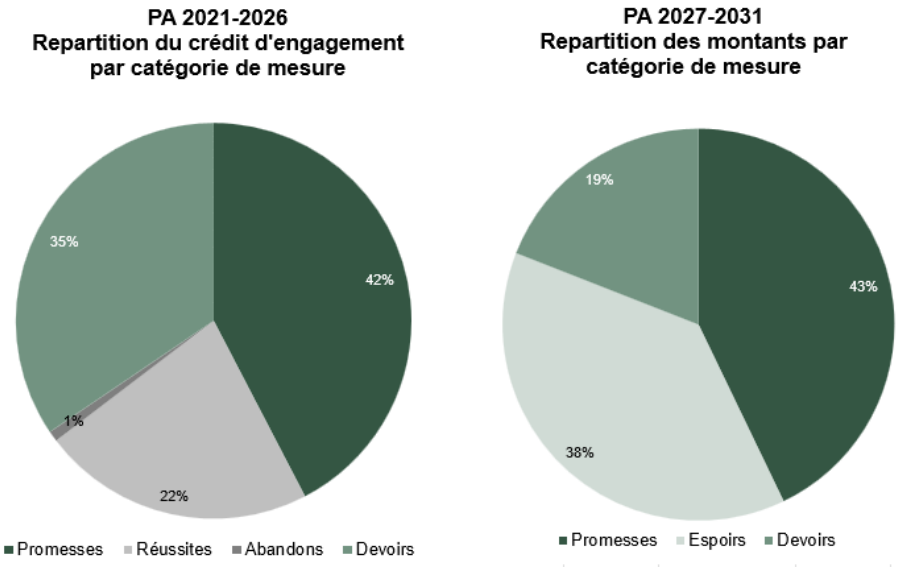


Figure B

Cette manière de faire – impulser, tester des solutions, les intégrer dans la pratique lorsqu'elles fonctionnent - reste pionnière dans les administrations publiques en Suisse. Elle s'appuie sur une logique de changement progressif et assumé.



ODD 1 Pas de pauvreté



Cible 1.1 Prévenir la pauvreté et lutter contre celle-ci

Principales cibles impactées	OI	Mesure	Pourquoi est-ce que c'est important ?	Responsabilité à l'Etat	Stratégie thématique liée	Réalisation
Mesures d'impulsion (catégorie « Espoirs »)						
 3.2  10.1	1.1 C	**1.1 M1 Prévenir la précarité à travers des consultations sociales régionales** Le SASoc pilote la mesure. Le service déploie un projet de permanences sociales visant à accompagner toute personne issue de la population fribourgeoise courant le risque de tomber dans une situation de pauvreté, plus particulièrement celles situées juste au-dessus des normes de l'aide sociale. Ces permanences permettent d'évaluer les besoins sociaux spécifiques de cette population et proposent des prestations ad hoc. Pour illustration, en tant qu'exemples fictifs : cela pourrait être une permanence pour l'accompagnement numérique ou le conseil juridique, une permanence d'écrivaine, écrivain public/publique, etc. Ces expériences pilotes permettront d'identifier les besoins effectifs de la population concernée. D'ici 2031, les prestations sociales adéquates sont identifiées et sont financées à travers la loi sur l'aide sociale révisée (LASoc; RSF 831.0.1). En vue de la bonne réalisation de la mesure, le SASoc collabore avec les services sociaux régionaux et les communes.	**Quel est le problème ?** Environ 25'000 personnes sont à risque de pauvreté dans le canton de Fribourg, et une retraitée, un retraité sur six ne recourt pas aux aides qui lui sont dues, notamment en raison de la perception qu'elles ont de la charge administrative. **Grâce à cette mesure :** La dégradation de la situation financière des personnes précarisées est enrayée, avec à la clé un frein aux coûts sociaux associés aux situations de pauvreté (endettement, aide sociale, santé mentale).	SASoc		**Horizon temporel :** 2027-2031 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** 240000 francs (2027) 230000 francs/an (2028-2029), 125000 francs/an (2030-2031) (mandat à tiers) **Champ d'action :** Politiques publiques



ODD 2 Faim « Zéro »



Cible 2.1 Promouvoir des systèmes agro-alimentaires durables

Principales cibles impactées	OI	Mesure	Pourquoi est-ce que c'est important ?	Responsabilité à l'Etat	Stratégie thématique liée	Réalisation
Mesures d'ancrage (catégorie « Promesses »)						
 1.1  8.2	2.1 C	**2.1 M1 Suivre et créer des indicateurs socio-économiques pour l'agriculture fribourgeoise** Le SG-DIAF et Grangeneuve pilotent la mesure. Ces deux services poursuivent les démarches entamées dans le cadre du plan d'action durabilité 21-26 en vue de suivre des indicateurs sociaux et économiques relatifs à la situation des actrices et acteurs de l'agriculture fribourgeoise. Ils étoffent les indicateurs prioritaires et analysent les principales tendances identifiées en vue d'accompagner la transition vers la politique agricole à l'horizon 2030 (PA30+). Ils intègrent les résultats dans le rapport agricole 2029. D'ici 2031, les indicateurs sociaux-économiques sont pris en considération dans les prochains rapports agricoles. Des moyens pour le relevé de tels indicateurs et l'analyse des résultats sont si possible inscrits dans les budgets courants du SG-DIAF ou de Grangeneuve. En vue d'une bonne réalisation, le SG-DIAF et Grangeneuve sollicitent la collaboration du SASoc.	**Quel est le problème ?** Deux tiers des agricultrices et agriculteurs du canton enchaînent plus de 50 heures par semaine dans des conditions difficiles, confronté·e·s à l'isolement, l'instabilité financière et un risque de burnout deux fois supérieur à la moyenne nationale. Leur situation doit être suivie de manière à prendre des mesures adéquates. **Grâce à cette mesure :** Le SG-DIAF et Grangeneuve disposeront d'informations fondées sur la situation socio-économique des actrices et acteurs de l'agriculture.	**SG-DIAF** **Grangeneuve** SASoc		**Horizon temporel :** 2027-2029 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** 20 000 francs (2027), 15 000 francs/an (2028-2029) (mandat à tiers) **Champ d'action :** Politiques publiques
Mesures de stabilisation (catégorie « Devoirs »)						
 6.1  15.2	2.1 A	**2.1 M2 Réduire l'apport de phosphore et de nitrates dans les eaux à l'échelle régionale** Dans la continuité des travaux entamés dans le cadre du plan d'action durabilité 21-26, Grangeneuve définit des mesures ciblées à l'échelle régionale afin de résoudre les problèmes liés à l'apport excessif de phosphore et nitrates dans les eaux. Pour garantir la bonne réalisation de cette mesure, Grangeneuve sollicite la collaboration du SEn.	**Quel est le problème ?** L'excès de phosphore et de nitrates dans les eaux du canton, lié en grande partie aux activités agricoles, entraîne une prolifération excessive d'algues, qui consomment beaucoup d'oxygène et menacent la faune aquatique d'asphyxie. **Grâce à cette mesure :** Des solutions reposant sur des bonnes pratiques agricoles et une meilleure gestion des effluents sont développées. L'impact des activités agricoles sur la qualité des eaux est réduit de manière significative.	**Grangeneuve** SEn		**Horizon temporel :** 2027-2029 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** 6000 francs/an (2027-2029) (mandat à tiers) **Champ d'action :** Politiques publiques

Principales cibles impactées	OI	Mesure	Pourquoi est-ce que c'est important ?	Responsabilité à l'Etat	Stratégie thématique liée	Réalisation
 6.1  15.2	2.1 A	**2.1 M3 Réduire les risques des phytosanitaires sur les eaux** Dans la continuité des travaux menés dans le cadre du plan d'action durabilité 21-26, le SEn et Grangeneuve déploient des mesures de protection nécessaire afin de maintenir les risques liés aux phytosanitaires sur les eaux à un niveau acceptable.	**Quel est le problème ?** Les produits phytosanitaires contaminent l'eau et mettent en danger la santé des personnes ainsi que la biodiversité. Grâce aux mesures déjà prises, les effets négatifs des produits phytosanitaires dans l'eau ont pu être réduits de 50%. Sans mesures, ce succès risque de disparaître à nouveau. **Grâce à cette mesure :** La contamination des eaux de surface et souterraines par les produits phytosanitaires diminue, préservant ainsi la qualité des ressources en eau potable, la biodiversité aquatique et renforçant la résilience des écosystèmes locaux.	**Grangeneuve** **SEn**		**Horizon temporel :** 2027-2029 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** 100000 francs/an (2027-2029) (mandat à tiers) **Champ d'action :** Politiques publiques



ODD 3 Bonne santé et bien-être



Cible 3.1 Prévenir les maladies non-transmissibles et psychiques

Principales cibles impactées	OI	Mesure	Pourquoi est-ce que c'est important ?	Responsabilité à l'Etat	Stratégie thématique liée	Réalisation
Mesures d'impulsion (catégorie « Espoirs »)						
 10.3  12.1	3.1 A	**3.1 M1 Prévention dentaire : sensibiliser en plusieurs langues et distribuer des brosses à dents en bois local** Le SDS pilote la mesure. Ce service déploie des outils de préventions en matière d'hygiène bucco-dentaire en plusieurs langues et/ou en langage simplifié. Ces outils sont destinés au personnel du SDS qui se rend dans les classes, aux professionnel.le.s de l'éducation, aux élèves, aux enfants et aux jeunes, ainsi qu'à leurs parents. Le SDS crée et distribue aux élèves des "gives-aways" adaptés aux critères de la consommation responsable (ex : brosses à dents en bois local distribuées aux élèves). En vue de la bonne réalisation de cette mesure, le SDS sollicite la collaboration du SMC, de l'IMR, du Bureau « santé à l'école » et du SASoc.	**Quel est le problème ?** L'hygiène bucco-dentaire est pratiquée de façon inégale selon le niveau de formation et l'accès aux soins. La prévention joue un rôle clé dans l'amélioration des pratiques, notamment chez les jeunes. Elle peut aussi être l'occasion de les sensibiliser à la consommation responsable. **Grâce à cette mesure :** Le public cible prend conscience des risques sur la santé d'une mauvaise hygiène bucco-dentaire et adapte son comportement en conséquence. Il est également sensibilisé au fait d'utiliser des matériaux écologiques et locaux.	**SDS** SMC IMR Bureau « santé à l'école » SASoc		**Horizon temporel :** 2027-2031 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** 15000 francs/an (2027-2029), 20 000 francs (2030), 25500 francs (2031), (mandat à tiers) **Champ d'action :** Politiques publiques
 4.1  13.1	3.1 A	**3.1 M2 Soutenir les parents pour l'accompagnement des jeunes dans l'usage des écrans de loisir** Le SSP et le SG-DFAC pilotent la mesure, avec la collaboration de partenaires tels que la Brigade des mineurs, REPER et le SEJ. Ils mettent en place un nouveau dispositif de soutien aux parents, composé principalement de brefs entretiens-conseils, visant à les accompagner dans la gestion de l'usage des écrans par leurs enfants et adolescentes et adolescents pendant les loisirs. Ce dispositif sera complété par des outils d'information et de sensibilisation (par ex. : brochures, ateliers) et des initiatives engageantes, comme des défis positifs pour réduire le temps d'écran des jeunes au profit d'activités favorisant la santé mentale, la sociabilisation et l'activité physique. D'ici 2031, un groupe de travail inter directionnel sera constitué en vue de garantir un ancrage dans les priorités du canton et la pérennisation du financement via la **Stratégie cantonale de promotion de la santé et de prévention.**	**Quel est le problème ?** Alors qu'en 2017, 3,8% de la population suisse âgée de 15 ans et plus était concernée par une utilisation problématique des écrans, ce chiffre a atteint, en 2022, 6,8% de la population suisse. Un tel usage à risque ou excessif des réseaux sociaux ou jeux vidéo a des impacts sur la santé mentale, la qualité du sommeil, les relatons sociales. En parallèle, la question de la sobriété numérique gagne en importance, tant pour des raisons de santé que d'impact environnemental : apprendre à mieux utiliser les écrans, c'est aussi consommer moins d'énergie et de ressources. **Grâce à cette mesure :** Le temps d'écran non encadré pendant les loisirs diminue, les usages numériques à buts pédagogiques ou	**SSP** **SG-DFAC** SEJ Brigade des mineurs		**Horizon temporel :** 2027-2031 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** 50000 francs/an (2027-2030), 55 000 francs (2031) (mandat à tiers) **Champ d'action :** Politiques publiques

Principales cibles impactées	OI	Mesure	Pourquoi est-ce que c'est important ?	Responsabilité à l'Etat	Stratégie thématique liée	Réalisation
		En vue de la bonne réalisation de la mesure, le SSP et le SG-DFAC collaborent avec la Brigade des mineurs, le SEJ, l'association REPER.	créatifs sont priorisés, et les enfants et adolescentes et adolescents augmentent leur activité physique. À long terme, des co-bénéfices santé-environnement peuvent être attendus, grâce à une sobriété numérique accrue.			
12.1 15.1	3.1 C	**3.1 M3 Sensibiliser aux effets sur la santé des e-cigarettes jetables et à leur recyclage** Le SSP et le SEn pilotent la mesure. Ils lancent conjointement des actions de sensibilisation (par ex. : informations, formations, campagnes sur les réseaux sociaux) concernant les obligations légales de tri et de reprise des e-cigarettes à usage unique et leurs impacts sur la santé. La mesure est conçue pour permettre une réaction rapide face à l'apparition de nouveaux produits similaires que l'industrie pourrait développer, en attendant l'entrée en vigueur d'une loi fédérale visant à interdire ces produits à usage unique. Ces actions de sensibilisation visent les points de ventes et la population, avec une attention marquée envers les jeunes. En effet, les e-cigarettes à usage unique sont bon marché, faciles à se procurer et populaires auprès des jeunes. Elles soulèvent des inquiétudes nouvelles en matière de sécurité (produits chimique dangereux sources de biorisques, telles que mini-explosions en déchetterie), de conséquences sur la santé, de dépendance et d'impact réel sur l'environnement (les batteries renferment du lithium, du cobalt et du nickel ; elles sont jetées au lieu d'être restituées aux points de ventes pour être recyclées, conformément aux dispositions légales fédérales ; ces mêmes points de ventes ne les reprennent souvent pas, malgré les obligations légales). En vue de la bonne réalisation de la mesure, le SSP et le SEn travaillent conjointement avec la Saidef et le CIPRET Fribourg. Des collaborations seront notamment recherchées avec le SPoCo et le SAAC - pour ce qui est de l'information des points de vente –, avec le SFP, le SEJ et d'autres organes ayant pour public-cible les jeunes.	**Quel est le problème ?** Les e-cigarettes séduisent occasionnellement 21% des jeunes de 15 ans à Fribourg, ce qui accélère leur banalisation, malgré des risques accrus de maladies pulmonaires et cardiovasculaires (certaines substances sont même cancérigènes). Les versions jetables aggravent la crise environnementale : plastique, lithium, cobalt et nickel finissent à la poubelle au lieu d'être recyclés. En plus de polluer, ces déchets toxiques posent un biorisque, libérant des substances chimiques dangereuses dans l'environnement. **Grâce à cette mesure :** Qui s'inscrit en complément des démarches intercantonales et a pour spécificité d'exploiter les co-bénéfices santé-environnement, l'atteinte des publics cibles ainsi que l'impact des messages véhiculés auprès de la population seront renforcés. La consommation de tels produits sur le canton de Fribourg devrait s'en trouver diminuée, avec des effets positifs en termes de coûts écologiques et de coûts de la santé.	**SSP** **SEn** SpoCo SAAC SFP SEJ		**Horizon temporel :** 2027-2031 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** 25000 francs/an (2027-2028), 30 000 francs/an (2029-2030), 35 000 francs (2031) (mandat à tiers) **Champ d'action :** Politiques publiques
Mesures de stabilisation (catégorie « Devoirs »)						
1.1 4.1	3.1 A	**3.1 M4 Renforcer la santé psychique des jeunes et les compétences en santé de la population fribourgeoise** Dans la continuité des travaux entamés dans le cadre du plan d'action durabilité 21-26, et conformément aux objectifs de la **Stratégie cantonale de promotion de la santé et de prévention**, le SSP renforce les mesures en lien avec les programmes de promotion de la santé et de prévention. Il s'agit notamment d'agir au niveau de la santé psychique des jeunes mais aussi de renforcer les compétences en santé de la population fribourgeoise pour lui permettre de faire des choix favorables à sa santé (par ex. formation des professionnelle-s sur des thèmes en lien avec les priorités de promotion de santé	**Quel est le problème ?** En Suisse, 18 % de la population souffre de troubles psychiques. Trois quarts de ces troubles apparaissent avant l'âge de 18 ans, ce qui souligne l'importance d'agir dès le plus jeune âge. Chez les jeunes, le suicide est aujourd'hui la première cause de mortalité entre 15 et 29 ans. Par ailleurs, plus de la moitié de la population présente un niveau insuffisant de compétences en santé, ce qui complique l'adoption de comportements favorables à la santé au quotidien. Ce manque de prévention a un coût élevé : les troubles	**SSP**		**Horizon temporel :** 2027-2031 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** 70000 francs/an (2027-2031) (mandat à tiers) **Champ d'action :** Politiques publiques

Principales cibles impactées	OI	Mesure	Pourquoi est-ce que c'est important ?	Responsabilité à l'Etat	Stratégie thématique liée	Réalisation
		et prévention, accompagnement des jeunes en situation de dépendance ou confrontés à la fragilité psychique d'un parent).	psychiques, les dépendances, la sédentarité ou l'obésité génèrent chaque année plusieurs milliards de francs de coûts pour l'économie, les entreprises, les assurances sociales et l'État. Sans un renforcement des compétences et de la prévention, ces coûts risquent de continuer à croître. **Grâce à cette mesure :** Le bien-être mental des jeunes est amélioré et la population fribourgeoise développe des compétences en santé, favorisant ainsi des comportements sains et une meilleure gestion des défis du quotidien, tout en réduisant la pression sur le système de santé à long terme.			

ODD 3 Bonne santé et bien-être

Cible 3.2 Limiter la hausse des coûts de la santé et l'inégalité d'accès aux soins

Principales cibles impactées	OI	Mesure	Pourquoi est-ce que c'est important ?	Responsabilité à l'Etat	Stratégie thématique liée	Réalisation
Mesures d'impulsion (catégorie « Espoirs »)						
5.1 10.3	3.2 B	**3.2 M1 Elargir l'accès aux programmes de santé sexuelle et de prévention des violences** Le SMC pilote la mesure. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action de la **Stratégie cantonale de santé sexuelle**, le Service étend le public cible des programmes de promotion de la santé sexuelle, prévention du VIH et des infections sexuellement transmissibles (IST) et de lutte contre les discriminations liées aux genres et aux sexualités aux jeunes fribourgeoises et fribourgeois hors scolarité obligatoire, aux personnes notamment issues de la migration ou en situation de vulnérabilité, aux hommes et aux personnes en situation de vulnérabilité sociale et/ou sanitaire. D'ici 2031, les programmes de promotion de la santé sexuelle, de la prévention des violences sexuelles ou des violences fondées sur le genre et de la prévention du VIH sont élargis à un public plus large et inscrits dans le prochain plan d'action de la Stratégie cantonale de santé sexuelle. Des moyens pour la réalisation de ces activités sont si possible inscrits dans le budget courant du SMC. En vue de la bonne réalisation de la mesure, le SMC sollicite la collaboration du BEF, du SEJ, du SFP, du S2, de la DSJS (le Tribunal pénal des mineurs, la brigade des mineurs, le Ministère public, les APEA, l'IMR).	**Quel est le problème ?** Certaines populations, comme les jeunes hors scolarité obligatoire, les personnes issues de la migration, ou les personnes en situation de vulnérabilité, n'ont pas un accès suffisant aux programmes de santé sexuelle. Cette situation aggrave les risques de transmission d'infections sexuellement transmissibles, limitant ainsi l'efficacité des politiques de santé publiques. **Grâce à cette mesure :** Les coûts de la santé publique diminuent, tant en ce qui concerne les conséquences des violences sexuelles qu'en termes de soins de santé, de dépistages et de traitements.	**SMC** BEF SEJ SFP S2 DSJS (Tribunal pénal des mineurs, Brigade des mineurs, Ministère public, APEA, IMR)		**Horizon temporel :** 2027-2031 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** 45000 francs/an (2027-2028), 48 000 francs (2029), 50 000 francs/an (2030-2031) (mandat à tiers) **Champ d'action :** Politiques publiques



ODD 3 Bonne santé et bien-être



Cible 3.3 Réduire l'impact de l'environnement sur la santé

Principales cibles impactées	OI	Mesure	Pourquoi est-ce que c'est important ?	Responsabilité à l'Etat	Stratégie thématique liée	Réalisation
Mesures d'impulsion (catégorie « Espoirs »)						
7.1 15.1	3.3 A	**3.3 M1 Soutenir la restauration de l'obscurité nocturne** Le SEn et le SFN pilotent la mesure. Ils élaborent un concept de restauration de l'obscurité au niveau cantonal, prenant en compte les enjeux écologiques, sanitaires et de sécurité, ainsi que les objectifs de la Stratégie cantonale de biodiversité. Ce concept fournit également un cadre cohérent pour les plans lumières élaborés par les communes dans le cadre de cette même stratégie. D'ici 2031, la mise en œuvre du concept est inscrite dans le deuxième plan d'action de la **Stratégie cantonale biodiversité** (2029-2032). Pour assurer la bonne réalisation de la mesure, ils sollicitent la collaboration du SdE, du SSP.	**Quel est le problème ?** De nombreuses espèces animales et insectes dépendent des heures d'obscurité pour leur survie, et cette pollution peut nuire à leur habitat ainsi qu'à la flore et à l'être humain. Ainsi, le thème de la pollution lumineuse touche de nombreux enjeux (santé, sécurité, biodiversité) mais ne bénéficie aujourd'hui pas d'un ancrage formel. Une réflexion interservices est nécessaire pour définir les priorités et la marge de manœuvre du canton. **Grâce à cette mesure :** Les bienfaits de l'obscurité nocturne sur la santé et la biodiversité sont reconnus, et les efforts de sauvegarde de l'obscurité ainsi que de réduction de la pollution lumineuse sont coordonnés au niveau cantonal.	**SEn** **SFN** SdE SSP		**Horizon temporel :** 2027-2031 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** - **Champ d'action :** Politiques publiques
Mesures de stabilisation (catégorie « Devoirs »)						
6.1 12.1	3.3 A	**3.3 M2 Planifier la suppression des conflits d'usages pour protéger les eaux souterraines destinées à l'eau potable** Dans la continuité des travaux entamés dans le cadre du plan d'action durabilité 21-26, le SEn met en œuvre l'approche pour planifier la suppression des conflits d'usages de l'eau et réduire ainsi largement les risques de contamination dans les zones de protection des captages des eaux souterraines destinées à l'alimentation en eau potable. En vue de la bonne réalisation de cette mesure, le SEn sollicite la collaboration du SGéo.	**Quel est le problème ?** Sans planification anticipée pour résoudre les conflits d'usages autour de l'eau potable, la qualité de cette ressource vitale pourrait se détériorer. **Grâce à cette mesure :** La qualité des eaux souterraines destinées à l'alimentation en eau potable est préservée à long terme, garantissant ainsi une ressource saine et disponible pour la population fribourgeoise.	**SEn** SGéo		**Horizon temporel :** 2027-2029 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** 35000 francs/an (2027-2029) (mandat à tiers) **Champ d'action :** Politiques publiques



ODD 4 Education de qualité



Cible 4.1 Encourager l'éducation en faveur du développement durable

Principales cibles impactées	OI	Mesure	Pourquoi est-ce que c'est important ?	Responsabilité à l'Etat	Stratégie thématique liée	Réalisation
Mesures d'impulsion (catégorie « Espoirs »)						
 5.1  10.1	4.1 A	**4.1 M1 Former des enseignantes et enseignants pour prévenir le harcèlement et les discriminations en écoles professionnelles** Le SFP et Grangeneuve pilotent la mesure. Ensemble, ils coordonnent une nouvelle formation à destination des enseignantes et enseignants des écoles professionnelles. Cette formation vise à les informer sur les questions de diversité des personnes et l'inclusion de celles-ci, et à leur donner des outils pour prévenir les cas de discriminations et le harcèlement dans l'environnement de formation professionnelle. D'ici 2031, une sensibilisation est donnée dans le cadre de la journée d'accueil des nouvelles enseignantes et enseignants des écoles professionnelles ou des perfectionnements peuvent être suivis via les offres de formation continue. En vue de la bonne réalisation de la mesure, le SFP et Grangeneuve sollicitent la collaboration du BEF et de l'IMR.	**Quel est le problème ?** Les écoles professionnelles sont, au quotidien, face à une jeunesse "en mouvement". Les questions en lien avec la diversité, la prévention des discriminations et le harcèlement surgissent régulièrement. **Grâce à cette mesure :** Les cas de harcèlement et de discrimination dans les écoles professionnelles baisseront.	**SFP** **Grangeneuve** BEF IMR		**Horizon temporel :** 2027-2031 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** 25 000 francs/an (2027-2031) (mandat à tiers) **Champ d'action :** Propre fonctionnement de l'Etat
Mesures d'ancrage (catégorie « Promesses »)						
 1.1  12.1	4.1 B	**4.1 M2 Opérer et institutionnaliser un réseau cantonal pour l'éducation au développement durable** Le SEnOF, le EnOA, le S2 académique et le S2 professionnel pilotent la mesure. Ces quatre services gèrent un réseau cantonal de coordination pour l'éducation en faveur d'un développement durable (EDD), créé dans le cadre du plan d'action durabilité 21-26. Ce réseau est piloté par une coordinatrice ou un coordinateur cantonal.e. Elle ou il assure la coordination entre formation initiale et formation continue des enseignantes et enseignants en matière d'EDD, en conformité avec les plans d'études respectifs, notamment à travers des échanges réguliers et une plateforme de ressources. Des représentantes et représentants de la formation initiale et continue, des collaboratrices et collaborateurs pédagogiques chargés de l'EDD à la DFAC, des enseignantes et enseignants de chaque cycle, du	**Quel est le problème ?** L'éducation au développement durable est intégrée dans les plans d'études depuis plus de dix ans. Comme elle ne correspond pas à une branche spécifique, elle doit être abordée de manière transversale dans plusieurs disciplines. Cela demande des approches interdisciplinaires et un bon échange entre les personnes et institutions concernées. Pour consolider cette démarche, il faut une coordination claire et des opportunités de partage entre tous les niveaux et toutes les actrices et acteurs de l'éducation. **Grâce à cette mesure :** Les enseignantes et enseignants fribourgeoises disposeront de meilleurs outils afin de renforcer les	**SEnOF** **EnOA** **S2 académique** **S2 professionnel** SAfU BuD SEn SSP Bureau « santé à l'école » SESAM		**Horizon temporel :** 2027-2031 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** 70 000 francs/an (2027-2031) (personnel auxiliaire) **Champ d'action :** Politiques publiques

Principales cibles impactées	OI	Mesure	Pourquoi est-ce que c'est important ?	Responsabilité à l'Etat	Stratégie thématique liée	Réalisation
		secondaire 2 académique et du professionnel et des écoles spécialisées ainsi que des directions d'écoles y participent notamment. D'ici 2031, la DFAC, la DEEF et la DIAF institutionnalisent le réseau cantonal de coordination pour l'éducation en faveur d'un développement durable (EDD). Des moyens pour la gestion de ce réseau sont si possible inscrits dans les budgets courants du service auquel est rattaché le coordinatrice ou le coordinateur cantonal. En vue de la bonne réalisation de cette mesure, le SEnOF, le EnOA, le S2 académique et le S2 professionnel sollicitent la collaboration d'autres partenaires tel que, le SAfU, le SESAM le BuD, le SEn, le SSP et le Bureau Santé à l'Ecole.	compétences de leurs élèves pour faire face aux enjeux sociaux-économiques et écologiques du moment.			
Mesures de stabilisation (catégorie « Devoirs »)						
 3.1  12.1	4.1 B	**<u>4.1 M3 Encourager les écoles à intégrer le Réseau fribourgeois d'écoles en santé et durables</u>** Dans la continuité des travaux entamés dans le cadre du plan d'action durabilité 21-26, et conformément aux objectifs du **Concept inter-directionnel de santé à l'école**, le Bureau inter-directionnel « santé à l'école », constitué du SSP, SenOF et DOA, encourage les écoles, y compris les écoles spécialisées, à adhérer au Réseau fribourgeois d'écoles 21 (Réseau d'écoles en santé et durables). La participation des écoles par des actions de promotion de la santé et de la durabilité ou lors de la mise en œuvre de projets d'établissements constitue un levier puissant en faveur de la sensibilisation des élèves aux enjeux du développement durable, car elle leur permet de le vivre au quotidien. Lors de ces processus, les établissements sont encadrés et peuvent être accompagnés (REPER par mandat).	**Quel est le problème ?** Le Réseau fribourgeois d'écoles en santé et durables rassemble un nombre toujours plus important d'établissements, preuve de l'intérêt qu'il suscite. Mais ce succès repose sur un accompagnement actif. Pour que cette tendance se poursuive, il faut continuer à accompagner les écoles. Sans cela, la démarche, exemplaire, risque de s'essouffler **Grâce à cette mesure :** La culture de la durabilité est ancrée au sein des établissements scolaires fribourgeois et les élèves développent des habitudes et des compétences favorisant leur bien-être, leur santé et leur engagement en faveur du développement durable, tant à l'école que dans leur vie quotidienne.	**Bureau « santé à l'école »** **SSP** **SEnOF** **DOA** S2 SFP SESAM		**Horizon temporel :** 2027-2031 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** 110 000 francs/an (2027-2030), 100 000 francs (2031) (mandat à tiers) **Champ d'action :** Politiques publiques

ODD 5 Egalité entre les sexes

Cible 5.1 Mettre fin aux discriminations de genre

Principales cibles impactées	OI	Mesure	Pourquoi est-ce que c'est important ?	Responsabilité à l'Etat	Stratégie thématique liée	Réalisation
Mesures d'impulsion (catégorie « Espoirs »)						
3.1	5.1 B	**5.1 M1 Prévenir la violence domestique** Le BEF et le SEJ pilotent la mesure. Les deux services lancent des actions de sensibilisation pour répondre aux besoins identifiés dans le **Concept II de lutte contre la violence au sein du couple et ses impacts sur la famille**, et ils implémentent de nouvelles mesures de prévention selon ce même Concept. La promotion du nouvel article du Code Civil garantissant le droit des enfants à une éducation non violente sera intégré dans le Concept, de sorte à garantir la cohérence de l'action des partenaires publics et privés dans ces deux domaines intimement liés. En vue de la bonne réalisation de cette mesure, le SEJ et le BEF sollicitent la collaboration des parties prenantes telles que figurant dans le Concept.	**Quel est le problème ?** En moyenne, plus d'une intervention par jour a lieu dans le canton de Fribourg en raison de violences domestiques. Cela expose les victimes, y compris de nombreux enfants, à des traumatismes aux conséquences à long terme. **Grâce à cette mesure :** La prévention est renforcée grâce à une approche pluridisciplinaire et participative. L 'exposition à la violence est réduite, et ses conséquences sur les victimes sont atténuées.	**BEF** **SEJ**		**Horizon temporel :** 2027-2031 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** 70 000 francs (2027), 50 000 francs (2028), 70 000 francs (2029), 50 000 francs (2030), 70 000 francs (2031) (mandat à tiers) 10 000 francs/an (2027-2031) (personnel auxiliaire) **Champ d'action :** Politiques publiques
Mesures de stabilisation (catégorie « Devoirs »)						
4.2	5.1 C	**5.1 M2 Proposer une formation à l'égalité et à l'éducation non genrée dans le domaine de la petite enfance** Dans la continuité des travaux entamés dans le cadre du plan d'action durabilité 21-26, mais à une fréquence réduite, le SEJ et le BEF proposent une formation gratuite dans le domaine de l'égalité et de l'éducation non genrée pour les parents et les professionnel-le-s de la petite enfance.	**Quel est le problème ?** Dès la petite enfance, les enfants assimilent des idées sur ce qu'un garçon ou une fille "doit" faire ou aimer. Ces images, souvent involontaires, influencent leurs jeux, leurs intérêts et même leur avenir. Les parents et les professionnel·le·s qui les accompagnent n'ont pas toujours les outils pour repérer ces biais ou y répondre. **Grâce à cette mesure :** Les personnes encadrant les jeunes et les enfants seront mieux outillés pour promouvoir une éducation inclusive et non genrée, contribuant ainsi à la	**SEJ** **BEF**		**Horizon temporel :** 2027-2031 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** 3 000 francs/an (2027-2031) (mandat à tiers) **Champ d'action :** Politiques publiques

Principales cibles impactées	OI	Mesure	Pourquoi est-ce que c'est important ?	Responsabilité à l'Etat	Stratégie thématique liée	Réalisation
			déconstruction des stéréotypes dès le plus jeune âge et favorisant le développement d'une société plus égalitaire.			
 4.1  11.3	5.1 C	**5.1 M3 Promouvoir l'égalité de genre et la diversité dans l'Enfance & Jeunesse** Dans la continuité des travaux entamés dans le cadre du plan d'action durabilité 21-26, le SEJ et le BEF encouragent et accompagnent, autant que possible, des projets concrets visant à promouvoir l'égalité de genre et la diversité ou à rompre l'isolement des jeunes, en particulier des jeunes filles, dans les activités et les infrastructures Enfance & Jeunesse.	**Quel est le problème ?** Chaque enfant a besoin de se sentir à sa place pour bien grandir. Mais parfois, les habitudes ou les idées reçues font que certains enfants ne se retrouvent pas dans les activités proposées ou ne se sentent pas pleinement acceptés. En rendant les lieux d'accueil et les activités plus ouverts à toutes et tous, on donne à chaque enfant une chance égale de s'épanouir, de développer ses talents, et de mieux vivre avec les autres. **Grâce à cette mesure :** Les espaces dédiés aux enfants et jeunes seront plus inclusifs et accessibles, favorisant un environnement où chaque enfant et jeune se sentira valorisé et respecté. Cette mesure contribue à renforcer le vivre-ensemble et à sensibiliser les jeunes générations aux valeurs de diversité et d'équité.	**SEJ** **BEF**		**Horizon temporel :** 2027-2031 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** 32 000 francs/an (2027-2031) (mandat à tiers) **Champ d'action :** Politiques publiques



ODD 5 Egalité entre les sexes



Cible 5.2 Mettre en place l'égalité salariale

Principales cibles impactées	OI	Mesure	Pourquoi est-ce que c'est important ?	Responsabilité à l'Etat	Stratégie thématique liée	Réalisation
Mesures d'impulsion (catégorie « Espoirs »)						
5.3	5.2 A	**5.2 M1 Mener des études thématiques pour renforcer l'égalité de genre à l'État de Fribourg** Le BEF pilote la mesure. Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau **PEAC II**, le BEF mène des études thématiques ; par exemple : enquête sur la conciliation entre vie privée et vie professionnelle, investigation sur la partie inexpliquée de l'inégalité salariale, ou autres thèmes pertinents permettant d'améliorer la compréhension des enjeux clés. En vue de la bonne réalisation de cette mesure, le BEF sollicite la collaboration des 13 membres du GT PEAC (Représentantes et représentants du SPO, de toutes les Directions, ainsi que des partenaires thématiques issus de l'UniFR et la HES-SO Fribourg).	**Quel est le problème ?** À l'État de Fribourg, 75 % des demandes de garde d'enfants via le service "Chaperon Rouge" proviennent de femmes, confirmant que la conciliation vie privée-vie professionnelle repose encore majoritairement sur elles. Par ailleurs, 68.6 % des fonctions professionnelles présentent un déséquilibre de genre marqué. **Grâce à cette mesure :** Et particulièrement au travers des actions concrètes découlant des analyse menées, l'égalité de genre progresse au sein de l'Etat de Fribourg.	**BEF** UniFR HES-SO GT PEAC		**Horizon temporel :** 2027-2031 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** 17 000 francs (2028) 17 000 francs (2030) (mandat à tiers) **Champ d'action :** Propre fonctionnement
Mesures d'ancrage (catégorie « Promesses »)						
1.1 8.2	5.2 A	**5.2 M2 Promouvoir la participation professionnelle des femmes directement auprès des actrices et acteurs de l'économie privée et du domaine (para)-publique** Le BEF pilote la mesure. Dans la continuité des travaux entamés dans le cadre du plan d'action durabilité 21-26, le BEF déploie des outils de promotion de l'égalité de genre dans le monde professionnel, auprès des entreprises privées et des entités (para-)publiques du canton de Fribourg (p.ex.: brochures, contenus sur Internet et autres produits d'information, conférences, ateliers, outils de contrôle de l'égalité salariale tel que le Logib, ou clés pour la prise en considération des expériences extra-professionnelles dans tout le parcours professionnel). D'ici 2031, la Loi instituant un Bureau et une Commission de l'égalité hommes-femmes et de la famille (RSF 122.26.3) est complétée afin d'y préciser les compétences du BEF concernant la promotion de l'égalité de genre dans le monde professionnel. Des moyens pour la	**Quel est le problème ?** Les inégalités de genre persistent dans le monde professionnel. Dans le canton de Fribourg, par ex., seuls 30,3 % des postes de haute direction sont occupés par des femmes, qui représentent pourtant la moitié de la population. De même, le salaire mensuel brut médian standardisé des femmes est inférieur à celui des hommes. Ce déséquilibre freine l'innovation, la productivité et la compétitivité des entreprises : en effet, une plus grande diversité améliore la performance économique des organisations. **Grâce à cette mesure :** Grâce à cette mesure, le BEF et les parties prenantes contribuent à réduire les inégalités de genre dans le monde professionnel et à renforcer la situation économique des femmes.	**BEF** HEG Fribourg		**Horizon temporel :** 2027-2031 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** 10 000 francs/an (2027-2030), 5 000 francs (2031) (mandat à tiers) 84 000 francs/an (2027-2028), 86 000 francs/an (2029-2030), 88 000 francs (2031) (personnel auxiliaire) **Champ d'action :** Politiques publiques

Principales cibles impactées	OI	Mesure	Pourquoi est-ce que c'est important ?	Responsabilité à l'Etat	Stratégie thématique liée	Réalisation
		réalisation de ces activités sont si possible inscrits dans les budgets courants de la DSAS. En vue de la bonne réalisation de la mesure, le BEF sollicite notamment la collaboration de différentes faîtières patronales et professionnelles (FPE-CIGA, UPCF et CCIF), ainsi que de la HEG.				



ODD 5 Egalité entre les sexes



Cible 5.3 Garantir la participation active des femmes à tous les niveaux de décisions

Principales cibles impactées	OI	Mesure	Pourquoi est-ce que c'est important ?	Responsabilité à l'Etat	Stratégie thématique liée	Réalisation
Mesures d'ancrage (catégorie « Promesses »)						
 1.1  8.2	5.3 A	**5.3 M1 Encourager la participation professionnelle des femmes à travers toutes les politiques publiques** Le BEF pilote la mesure. Dans la continuité des travaux entamés dans le cadre du plan d'action durabilité 21-26, le BEF veille autant que possible à ce que la question de la participation professionnelle des femmes soit intégrée dans les politiques publiques sectorielles déterminantes : celles ayant une influence sur l'égalité salariale, l'accès des femmes aux postes décisionnels, la conciliation entre vie professionnelle et vie privée, ainsi que sur la formation professionnelle (par ex. appui à la réinsertion suite à un congé parental de longue durée). Concernant les cas de discrimination dans le monde professionnel, le BEF pilote un instrument facilitant l'accès à la justice des victimes de discrimination, avec pour objectif l'opérationnalisation d'un tel instrument dès 2032. D'ici 2031, des moyens pour la réalisation des activités restantes sont si possible inscrits dans les budgets courants de la DSAS. En vue de la bonne réalisation de la mesure, le BEF sollicite la collaboration des Directions et Services concernés par ces politiques sectorielles, tels que, notamment, le SPC, SPE, SFP, SSD, IMR.	**Quel est le problème ?** Les inégalités de genre persistent dans le monde professionnel. Or, la participation professionnelle des femmes reste insuffisamment prise en compte dans les politiques publiques qui impactent l'engagement des femmes dans la vie active (par ex. politiques de l'emploi, de la formation, de la migration, marchés publics, politique fiscale). **Grâce à cette mesure :** Le BEF et les parties prenantes contribuent à réduire les inégalités de genre dans le monde professionnel et à renforcer la situation économique des femmes.	**BEF** SPC SPE SFP SSD IMR		**Horizon temporel :** 2027-2031 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** 10 000 francs/an (2027-2031) (mandat à tiers) 65 000 francs/an (2027-2028), 67 000 francs/an (2029-2030), 68 000 francs (2031) (personnel auxiliaire) **Champ d'action :** Politiques publiques



ODD 6 Eau propre et assainissement



Cible 6.1 Gérer les eaux de manière intégrée en vue d'une amélioration de leur qualité

Principales cibles impactées	OI	Mesure	Pourquoi est-ce que c'est important ?	Responsabilité à l'Etat	Stratégie thématique liée	Réalisation
Mesures d'impulsion (catégorie « Espoirs »)						
 11.3  13.1	6.1 A	**6.1 M1 Expérimenter le modèle de ville éponge pour une meilleure gestion de l'eau en milieu urbain** Le SEn et le SFN pilotent la mesure. Ils appliquent sur un ou des projets-pilotes les principes de la « Ville éponge ». Le concept de "ville éponge" vise à rendre les villes ou quartiers plus résilients face aux précipitations intenses et aux inondations, tout en améliorant la gestion de l'eau et la qualité de vie urbaine, à travers une réduction des inondations, la recharge des nappes phréatiques, l'amélioration de la qualité de l'eau, l'amélioration du microclimat urbain, une biodiversité accrue et un bien-être des habitantes et habitants. Pour garantir la bonne réalisation de cette mesure, le SEn et le SFN sollicitent la collaboration du SPC et du SMo (biodiversité espaces routiers) et en cas de besoin, du SSP (espaces publics répondants aux besoins de la population).	**Quel est le problème ?** Les fortes précipitations deviennent plus intenses et plus fréquentes. En milieu toujours plus imperméable en raison de l'urbanisation vers l'intérieur, le risque d'inondation lié au ruissellement après des pluies intenses augmente. Pour protéger la population et améliorer le cadre de vie, il est nécessaire de repenser la gestion de l'eau en milieu urbain. **Grâce à cette mesure :** L'eau en milieu urbain est gérée de manière intégrée, avec des bénéfices écologiques, climatiques et sociaux.	**SEn** **SFN** SPC SMo SSP		**Horizon temporel :** 2027-2031 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** 30 000 francs/an (2027-2028), 36 000 francs (2029), 40 000 francs/an (2030-2031) (mandat à tiers) **Champ d'action :** Politiques publiques
Mesures d'ancrage (catégorie « Promesses »)						
 2.1  11.4	6.1 A	**6.1 M2 Déployer la gestion intégrée des eaux** Le SEn pilote la mesure. Ce service actualise les planifications sectorielles dans le domaine des eaux (plan sectoriel de la gestion des eaux, PSGE, et plan sectoriel des infrastructures d'eau potable, PSIE eau) sur la base des travaux menés dans le cadre du plan d'action durabilité 21-26. Le SEn accompagne également les communes dans le cadre de l'élaboration et de déploiement de leurs plans directeurs de bassins-versants (PDBV). D'ici 2031, des moyens pour la réalisation des activités restantes sont si possible inscrits dans les budgets courants du SEn. En vue de la bonne réalisation de cette mesure, le SEn sollicite la collaboration de Grangeneuve, du SFN, du SeCA, du SGéo et du SAAV.	**Quel est le problème ?** Le développement du territoire impacte fortement les ressources en eau. Protéger l'eau potable, épurer les eaux usées et prévenir les risques naturels nécessitent une planification rigoureuse. Mais sans outils de planification clairs, les projets peuvent être mal anticipés, entraînant des surcoûts et des erreurs onéreuses. Certaines communes manquent aussi d'expertise pour bien cadrer ces démarches, ce qui peut mener à des investissements inadaptés. **Grâce à cette mesure :** Le développement territorial du canton est continuellement compatible avec la préservation des ressources en eau.	**SEn** Grangeneuve SFN SeCA SAAV SGéo		**Horizon temporel :** 2027-2031 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** 55 000 francs/an (2027-2028), 40 500 francs (2029) 26 000 francs/an (2030-2031) (mandat à tiers) **Champ d'action :** Politiques publiques

ODD 7 Energie propre et d'un coût abordable

Cible 7.1 Accroître la part des énergies renouvelables et améliorer l'efficacité énergétique

Principales cibles impactées	OI	Mesure	Pourquoi est-ce que c'est important ?	Responsabilité à l'Etat	Stratégie thématique liée	Réalisation
Mesures d'ancrage (catégorie « Promesses »)						
12.2 13.1	7.1 A	**7.1 M1 Rénover les bâtiments publics pour réduire leur empreinte écologique et optimiser les ressources** Le SBat pilote la mesure. Ce service poursuit les démarches entamées dans le cadre du plan d'action durabilité 21-26 en vue d'assainir progressivement les 46 bâtiments de l'Etat particulièrement énergivores. D'ici 2031, il aura mis en place la planification sur un horizon de quinze ans de l'assainissement progressif du parc immobilier, demandé le financement nécessaire (crédit d'engagement cadre) et lancé la mise en œuvre Pour mener à bien la réalisation de la mesure, le SBat sollicite la collaboration du SdE, du SBC, du SFN et du SEn.	**Quel est le problème ?** Certains bâtiments publics du canton de Fribourg sont anciens, mal isolés et fortement énergivores. 46 d'entre eux, construits avant 2000 et classés F ou G selon l'étiquette énergétique, consomment une part importante d'énergie, car ils sont volumineux. Sans rénovation, ils freinent les efforts du canton pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre, comme l'exige la législation cantonale sur le climat. Ce retard pèse aussi sur les charges d'exploitation, la sécurité et le confort des utilisatrices et utilisateurs. **Grâce à cette mesure :** L'efficacité énergétique des bâtiments énergivores sera améliorée. De plus, les coûts d'exploitation diminueront et la résilience des bâtiments par rapport aux dangers naturels (par ex. grêle, inondation) augmenteront. La mise aux normes des bâtiments ainsi que le confort des utilisatrices et utilisateurs seront garantis.	**SBat** SdE SBC SFN SEn		**Horizon temporel :** 2027-2031 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** - **Champ d'action :** Propre fonctionnement de l'Etat



ODD 8 Travail décent et croissance économique



Cible 8.2 Assurer un accès pour tout-e-s à un travail décent et satisfaisant

Principales cibles impactées	OI	Mesure	Pourquoi est-ce que c'est important ?	Responsabilité à l'Etat	Stratégie thématique liée	Réalisation
Mesures d'impulsion (catégorie « Espoirs »)						
 7.1  13.1	8.2 C	**8.2 M1 Créer des mesures d'insertion professionnelle en faveur de l'environnement et des besoins de la personne** Le SASoc et le SPE pilotent la mesure. Ces deux services réalisent une étude sur la faisabilité de mesures d'insertion professionnelle dans des domaines d'activité tels que les énergies renouvelables, le réemploi, la mobilité douce, la préservation de la biodiversité, l'agroécologie ou encore, par exemple, les soins et services à la personne, en tant qu'employées et employés ou entrepreneur.e.s. Dans ce cadre, des projets similaires menés dans d'autres cantons sont examinés. Les besoins des entreprises fribourgeoises sont aussi étudiés, tandis que les actrices et acteurs de l'intégration sont appelés à contribuer à la réflexion. De possibles synergies avec le projet FRIntégration sont également examinées. Si l'étude aboutit à une conclusion positive, des travaux sont entamés dès 2031 pour mettre en place les mesures d'insertion étudiées. En vue de la bonne réalisation de la mesure, le SASoc et le SPE sollicitent la collaboration de la PromFR, du SEn et du SdE.	**Quel est le problème ?** La formation de personnes sans emploi peut fournir des spécialistes susceptibles de répondre aux enjeux écologiques, d'une part, et aux besoins croissants dans le domaine social (notamment liés au vieillissement de la population), d'autre part, tout en réduisant le chômage. L'expérience d'autres cantons et de programmes similaires montre néanmoins que, pour être efficaces, de telles mesures de réinsertion doivent être conçues de manière à être adaptées à la situation pour être efficaces. L'étude doit fournir au canton de Fribourg une base de décision pour déterminer si et comment des mesures éventuelles pourraient être mises en œuvre. **Grâce à cette mesure :** Des solutions sont définies pour que des personnes qui ont été éloignées de l'emploi retrouvent une activité contribuant à la résolution des questions écologiques ou répondants aux besoins dans le domaine social, mais aussi pour que de nouveaux emplois soient créés dans le canton, au titre de relocalisation de l'économie.	**SASoc** **SPE** PromFR SEn SdE		**Horizon temporel :** 2028-2031 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** 40 000 francs/an (2028-2029), 28 000 francs/an (2030-2031) (mandat à tiers) **Champ d'action :** Politiques publiques
Mesures d'ancrage (catégorie « Promesses »)						
 1.1  10.1	8.2 B	**8.2 M2 Etablir un bilan de l'employabilité des adultes de plus de 40 ans** Le SOPFA pilote la mesure. Dans la continuité des travaux entamés dans le cadre du plan d'action durabilité 21-26, le SOPFA poursuit le projet de conseil de carrière et de bilan d'employabilité destiné aux adultes de 40 ans et plus en situation de vulnérabilité et à faible revenu, notamment des secteurs particulièrement touchés par la	**Quel est le problème ?** À partir de 50 ans, le risque de chômage de longue durée augmente fortement : 17,7 % des chômeuses et chômeurs de 50 à 55 ans sont concernés, et 23,2 % entre 55 et 59 ans. Dans une situation de vulnérabilité, beaucoup de personnes manquent d'informations ou d'outils pour envisager une réorientation.	**SOFPA**		**Horizon temporel :** 2027-2031 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** 100 000 francs/an (2027-2029), 80 000 francs/an (2030-2031)

Principales cibles impactées	OI	Mesure	Pourquoi est-ce que c'est important ?	Responsabilité à l'Etat	Stratégie thématique liée	Réalisation
		numérisation. Le projet est mis sur pied sous forme d'une offre gratuite de bilan professionnel et d'orientation de carrière. Dans le cadre de la révision de la loi sur l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière, la pertinence d'y intégrer ces prestations est évaluée. D'ici 2031, de telles prestations sont si possible inscrites dans l'activité courante du SOPFA.	Sans accompagnement, cela peut mener à une exclusion durable du marché du travail et à une dépendance à l'aide sociale. **Grâce à cette mesure :** Dans le canton de Fribourg, le nombre de personnes ayant pu garder leur emploi augmente.			(mandat à tiers) **Champ d'action :** Politiques publiques
Mesures de stabilisation (catégorie « Devoirs »)						
 1.1	8.2 B	**8.2 M3 Soutenir les jeunes adultes non qualifiés dans leur insertion professionnelle** Dans la continuité des travaux entamés dans le cadre du plan d'action durabilité 21-26, le SOPFA épaule les jeunes adultes (20-30ans) non qualifiés dans la préparation de leur dossier de candidature et dans l'entretien d'embauche.	**Quel est le problème ?** Dans le canton de Fribourg, de nombreux jeunes adultes sans qualification professionnelle peinent à s'insérer sur le marché du travail. En 2021, 960 jeunes de 15 à 24 ans étaient inscrits comme demandeuses et demandeurs d'emploi, soit 10,3% des chômeuses et chômeurs du canton. Sans soutien adapté, ces jeunes risquent de rester éloignés de l'emploi, augmentant leur dépendance à l'aide sociale et limitant leur autonomie financière. **Grâce à cette mesure :** Les jeunes adultes non qualifiés augmentent leurs chances d'accéder à un emploi, favorisant ainsi leur autonomie financière et leur intégration sociale, tout en réduisant, sur le long terme, leur recours au système d'aide sociale.	**SOPFA**		**Horizon temporel :** 2027-2031 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** 20000 francs/an (2027-2031) (personnel auxiliaire) **Champ d'action :** Politiques publiques
 1.1  10.1	8.2 A	**8.2 M4 Faciliter l'accès des jeunes en difficulté aux mesures de transition et à l'insertion professionnelle** Dans la continuité des travaux entamés dans le cadre du plan d'action durabilité 21-26, la CJD (Commission des jeunes en difficulté d'insertion professionnelle, représentant 8 services et l'OAI), via le SFP, s'engage pour renforcer le dispositif d'insertion professionnelle au-delà des barrières institutionnelles et déploie des projets ciblés afin de faciliter l'accès des jeunes aux mesures de transition ou en vue de favoriser l'insertion des jeunes en difficulté d'insertion professionnelle.	**Quel est le problème ?** Chaque année, des jeunes fribourgeoises et fribourgeois sortent de l'école sans avoir trouvé leur voie, ni de place en formation ou en emploi. Si des mesures de transition existent, leur accessibilité et leur disponibilité peut être un enjeu. Les mesures de transition reposent sur un système assurantiel et un appareil législatif créant des silos institutionnels complexes à dépasser. En conséquence, parfois, sans appui adapté, les jeunes les plus vulnérables risquent de décrocher pour longtemps. **Grâce à cette mesure :** La CJD renforce la coordination interinstitutionnelle via un travail sur les conditions-cadres et permet le soutien des jeunes au-delà des logiques assurantielles et administratives. Le risque d'exclusion sociale et économique s'en trouve réduit.—Cette approche	**SFP** CJD		**Horizon temporel :** 2027-2031 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** 25000 francs (2027), 30 000 francs/an (2028-2030), 15 000 francs (2031) (mandat à tiers) **Champ d'action :** Politiques publiques

Principales cibles impactées	OI	Mesure	Pourquoi est-ce que c'est important ?	Responsabilité à l'Etat	Stratégie thématique liée	Réalisation
			favorise également leur autonomie à long terme et contribue à la réduction des inégalités sociales dans le canton.			



ODD 8 Travail décent et croissance économique



Cible 8.3 promouvoir un tourisme durable

Principales cibles impactées	OI	Mesure	Pourquoi est-ce que c'est important ?	Responsabilité à l'Etat	Stratégie thématique liée	Réalisation
Mesures d'impulsion (catégorie « Espoirs »)						
 12.2  15.1	8.3 A	**8.3 M1 Encourager le tourisme de proximité tout en préservant la qualité de vie de la population locale** L'UFT pilote la mesure. Elle promeut le canton auprès de la population fribourgeoise en encourageant le tourisme local à travers certaines des activités suivantes : journées portes ouvertes auprès des prestataires touristiques, programmes de type "transformer les autochtones en hôtes", questionnaire adressé à la population en vue de cocréer l'offre touristique, table ronde. L'UFT identifie également suffisamment tôt où la nature et ses composantes – telles que la biodiversité, la forêt, la faune et le paysage – ainsi que le patrimoine bâti, historique et archéologique pourraient être négativement impactés et quels besoins essentiels de la population locale pourraient être compromis en raison d'une forte intensification des flux touristiques (p. ex. l'augmentation des prix, de la pollution, des déchets et de la circulation). En vue de la bonne réalisation de la mesure, l'UFT sollicite la collaboration du SMo.	**Quel est le problème ?** Le tourisme peut être perçu négativement en raison des conflits qu'il peut causer entre visiteuses, visiteurs et habitantes, habitants mais aussi de ses impacts environnementaux. Dans le canton de Fribourg, le tourisme est un moteur économique essentiel, notamment en milieu rural. Si les tensions restent limitées aujourd'hui, l'augmentation attendue du nombre de personnes en visite, selon les prévisions de Suisse Tourisme, pourrait modifier cet équilibre : la population suisse craindrait notamment des augmentations de prix, la pollution, le manque de respect, des différences culturelles insurmontables, une augmentation du trafic et une pénurie de logements. Cela pourrait affecter aussi bien les habitantes et habitants que les entreprises locales qui dépendent du tourisme, ainsi que les touristes eux-mêmes. **Grâce à cette mesure :** La part de la population fribourgeoise voyageant dans la région augmente, tandis que l'acceptabilité du tourisme demeure haute grâce à une limitation des impacts négatifs du tourisme sur la population locale et l'environnement.	**UFT** SMo		**Horizon temporel :** 2027-2031 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** 30 000 francs/an (2027-2028), 40 000 francs (2029), 50 000 francs/an (2030-2031) (mandat à tiers) **Champ d'action :** Politiques publiques

ODD 10 Inégalités réduites

Cible 10.1 Favoriser l'autonomie et l'inclusion des personnes en situation de handicap, des personnes âgées et des jeunes

Principales cibles impactées	OI	Mesure	Pourquoi est-ce que c'est important ?	Responsabilité à l'Etat	Stratégie thématique liée	Réalisation
Mesures d'impulsion (catégorie « Espoirs »)						
3.2 11.1	10.1 B	**10.1 M1 Sensibiliser les professionnel·le·s du bâtiment à l'adaptation des logements aux besoins des aînées et aînés** Le SPS pilote la mesure et la réalise, avec l'appui du SdE et la participation du SLog. Le SPS mandate Qualidomum afin de développer, en collaboration avec les actrices et acteurs de la rénovation, un nouveau cours (une journée maximum) destiné aux professionnel.le.s de la construction et de la rénovation (notamment les architectes, régies, propriétaires) en vue d'acquérir des compétences sur la manière d'adapter les logements aux besoins des personnes âgées. Le SdE, le SLog et le BuD diffusent l'existence de ce cours au sein de leurs réseaux. Le SPS organise des rencontres avec les professionnel.le.s de la construction et de la rénovation issus d'organisations telles que le SNBS, la SIA et la HEIA, en vue de les rendre attentifs à la nécessité d'adapter les logements aux besoins des personnes âgées. Dans le cadre de telles rencontres, le SPS présente les prestations de Qualidomum. Le SdE met le SPS en relation avec les professionnel.le.s, issus des organisations susmentionnées, qu'il pense être pertinent de sensibiliser. Il participe aux premières rencontres organisées par le SPS, aux côtés du SLog. En vue de la bonne réalisation de la mesure, le SPS collabore avec le SdE et le SLog.	**Quel est le problème ?** Dans le canton de Fribourg, en moyenne, 8 personnes de plus de 65 ans tombent chaque jour dans leur domicile. Chaque chute évitée permet non seulement de réduire les coûts immédiats de l'accident, mais aussi les coûts à long terme, car les personnes âgées doivent souvent passer en soins de longue durée après être tombée, voire quitter définitivement leur appartement, perdant une grande partie de leur autonomie. Or, cette réalité est encore insuffisamment connue des professionnel·le·s du bâtiment, en particulier dans les projets de rénovation. **Grâce à cette mesure :** Un plus grand nombre de personnes âgées a la possibilité de demeurer à son domicile. Le nombre d'accidents de personnes âgées dans leur logement baisse notablement, ainsi que les coûts qui y sont associés. L'adaptation du logement permet également de garantir une meilleure autonomie des personnes âgées dans la maîtrise de la vie quotidienne. Cette mesure répond donc aux objectifs politiques de Senior+ et du Conseil d'Etat, qui souhaite favoriser le maintien à domicile.	**SPS** SdE SLog		**Horizon temporel :** 2027-2031 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** 40 000 francs/an (2027-2029), 45 000 francs (2030), 47 000 francs (2031) (mandat à tiers) **Champ d'action :** Politiques publiques

Principales cibles impactées	OI	Mesure	Pourquoi est-ce que c'est important ?	Responsabilité à l'Etat	Stratégie thématique liée	Réalisation
10.3 11.1	10.1 B	**10.1 M2 Promouvoir les formations à la conciergerie sociale et aux animations communautaires pour les aînées et aînés** Le SPS pilote la mesure. L'accompagnement des personnes âgées à domicile va gagner en importance avec le vieillissement démographique. Dans le cadre de la mise en œuvre du **plan d'action Senior+**, le SPS, en collaboration avec le SLog, le SSP et l'IMR, fait la promotion des formations à la conciergerie sociale et de formations à la création d'animations communautaires multigénérationnelles. Ces dernières formations s'adressent entre autres aux senior.e.s et aux personnes issues de la migration. Le SPS encourage activement la participation à ces formations. Pour garantir la bonne réalisation de cette mesure, et en particulier pour intégrer les aspects de prévention en matière de santé et d'intégration des personnes issues de la migration, le SPS sollicite la collaboration du SSP, de l'IMR, du SASoc et du SLog.	**Quel est le problème ?** D'ici 2030, le nombre de personnes de plus de 65 ans dans le canton de Fribourg atteindra environ 75 000, soit une hausse de 30 %, tandis que la population des plus de 90 ans augmentera de 66 %. Cette évolution exerce une pression sur le personnel et les infrastructures de soins. Il est essentiel de développer les soins à domicile et de réserver les places en établissement aux cas les plus lourds. **Grâce à cette mesure :** Le nombre de fribourgeoises et fribourgeois âgés victimes de solitude diminue, tandis que le nombre de senior.e.s demeurant à domicile augmente.	**SPS** SSP IMR SASoc SLog		**Horizon temporel :** 2027-2031 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** 10 000 francs/an (2027-2029), 15 000 francs/an (2030-2031) (mandat à tiers) **Champ d'action :** Politiques publiques
4.1	10.1 C	**10.1 M3 Expérimenter des projets pilotes d'éducation à la citoyenneté pour les jeunes** Le SEJ pilote la mesure. Avec un groupe de travail inter directionnel en charge des questions de citoyenneté et constitué de la CHA, la DFAC, la DEEF et la DIAF, il lance des projets pilotes d'éducation à la citoyenneté visant les jeunes et les jeunes adultes fribourgeois (15 – 25 ans). D'ici 2031, si les projets pilotes donnent des résultats satisfaisants et prometteurs, ils sont inscrits dans la nouvelle **Stratégie cantonale en matière d'enfance et jeunesse**. Des moyens pour la réalisation de ces activités sont si possible inscrits dans les budgets courants du SEJ. En vue de la bonne réalisation de cette mesure, le SEJ collabore étroitement avec la CHA, DFAC, DEEF et DIAF.	**Quel est le problème ?** Les jeunes de 15 à 25 ans représentent environ 11,6 % de la population fribourgeoise, mais leur participation aux processus démocratiques reste assez limitée. Ils disposent de peu d'espaces pour exprimer leurs opinions et participer aux débats publics, ce qui peut les éloigner des institutions politiques. **Grâce à cette mesure :** Les jeunes et jeunes adultes fribourgeois acquièrent les compétences et outils nécessaires pour participer activement à la vie citoyenne et contribuer à la société fribourgeoise.	**SEJ** CHA DFAC DEEF DIAF		**Horizon temporel :** 2027-2031 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** 20 000 francs/an (2027-2028), 22 000 francs (2029), 25 000 francs (2030) 30 000 francs (2031) (mandat à tiers) **Champ d'action :** Politiques publiques
Mesures d'ancrage (catégorie « Promesses »)						
1.1 11.3	10.1 B	**10.1 M4 Encourager l'autonomie des aînées et aînés à travers l'ensemble des politiques publiques** Le SPS pilote la mesure. Dans la continuité des travaux entamés dans le cadre du plan d'action durabilité 21-26, le SPS veille à ce que la question de l'autonomie des senior.e.s soit intégrée dans les politiques publiques sectorielles déterminantes. Dans ce cadre, le SPS encourage notamment la mise en place de concepts d'urbanisation prenant en considération les intérêts des personnes âgées et en situation de handicap. D'ici 2031, une telle démarche transversale est inscrite dans le concept et le plan d'action Senior+.	**Quel est le problème ?** D'ici 2030, la population fribourgeoise des 65 ans et plus augmentera de 30 %, et celle des 90 ans et plus de 66 %. Cette évolution pose des défis en matière d'aménagement, de mobilité et d'accès aux services. Or, l'autonomie des aînées et aînés reste insuffisamment prises en compte dans les politiques publiques qui impactent la qualité de vie des aînées et aînés (par ex. Politiques du logement, de l'aménagement du territoire, de la formation). Sans une approche transversale, les inégalités d'accès aux infrastructures adaptées risquent de s'aggraver.	**SPS** SSP SLog		**Horizon temporel :** 2027-2031 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** - **Champ d'action :** Politiques publiques

Principales cibles impactées	OI	Mesure	Pourquoi est-ce que c'est important ?	Responsabilité à l'Etat	Stratégie thématique liée	Réalisation
		En vue de la bonne réalisation de la mesure, le SPS sollicite la collaboration du SSP et du SLog.	**Grâce à cette mesure :** Le vieillissement de la population fribourgeoise trouve sa place au cœur des politiques publiques, et toutes les personnes âgées et en situation de handicap habitant le canton évoluent dans un environnement qui favorise leur autonomie et leur dignité.			
 4.2  10.3	10.1 C	**10.1 M5 Renforcer la prise en compte de la petite enfance à travers l'ensemble des politiques publiques** Le SEJ pilote la mesure. Dans le cadre de la mise en œuvre de la **Stratégie cantonale pour la petite enfance**, et dans la continuité des travaux entamés dans le cadre du plan d'action 21-26, le SEJ lance une coordination intersectorielle des mesures contenues dans la Stratégie en question. Il s'agit ici d'assurer le suivi et la cohérence des activités et des offres dédiées à la petite enfance (0 - 8 ans) développées par les différents services de l'État, la petite enfance étant un thème prioritaire et commun à plusieurs Directions de l'Etat. D'ici 2031, des moyens pour la réalisation de cette activité sont si possible inscrits dans les budgets courants du SEJ. En vue de la bonne réalisation de la mesure, le SEJ sollicite la collaboration des services mettant en œuvre des pans de la politique de la petite enfance, soit le SEnOF, le DOA, le SESAM, le BEF, le SSP, le SPS, le SASoc, le SMC, et l'IMR.	**Quel est le problème ?** Les premières années de vie sont essentielles au développement des enfants, mais les actions et offres dédiées à la petite enfance (0-8 ans) dans le canton de Fribourg sont dispersées entre plusieurs services de l'État, car la petite enfance est impactée par différentes politiques publiques (formation, migration, égalité, santé par ex.). Cette fragmentation peut entraîner un manque de cohérence et une utilisation non optimale des ressources. **Grâce à cette mesure :** Les actions liées à la petite enfance sont gérées de manière efficiente, c'est-à-dire en optimisant les ressources disponibles.	**SEJ** SEnoF DOA SESAM BEF SSP SPS SASoc SMC IMR		**Horizon temporel :** 2027-2031 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** 5000 francs (2027), 15 000 francs/an (2028-2029), 10 000 francs/an (2030-2031) (mandat à tiers) 22000 francs/an (2027-2029), 24 000 francs/an (2030-2031) (personnel auxiliaire) **Champ d'action :** Politiques publiques

ODD 10 Inégalités réduites

Cible 10.2 Valoriser le travail non rémunéré

Principales cibles impactées	OI	Mesure	Pourquoi est-ce que c'est important ?	Responsabilité à l'Etat	Stratégie thématique liée	Réalisation
Mesures d'ancrage (catégorie « Promesses »)						
3.1 10.1	10.2 C	**10.2 M1 Valoriser et renforcer l'engagement bénévole pour la cohésion sociale, la santé et la nature** Le SASoc pilote la mesure. Dans la continuité des démarches entreprises dans le cadre du plan d'action durabilité 21-26, le SASoc, à travers la l'association Bénévolat Fribourg Freiburg et la fondation Compétences bénévoles, valorise l'engagement des bénévoles fribourgeoises et fribourgeois en faveur de la cohésion sociale, de la nature, de la santé et de la préservation du patrimoine culturel et bâti. Dans la mesure du possible, il donne une visibilité à un tel engagement, communique sa valeur ajoutée dans les milieux professionnels, offre des formations aux bénévoles et développe une offre de service aux associations de bénévoles fribourgeoises. D'ici 2031, de telles prestations sont intégrées dans les réflexions concernant le cadre légal LASoc révisé qui permet de poser de nouveaux jalons en termes de prévention sociale, de collaboration et de planification. Plus particulièrement, cette mesure est intégrée dans les discussions sur la prévention et la lutte contre la pauvreté en lien avec le plan d'action de la prochaine édition du rapport sur la situation sociale et la pauvreté dans le canton. En vue de la bonne réalisation de la mesure, le SASoc sollicite la collaboration du SPS et de l'IMR.	**Quel est le problème ?** Chaque mois, les Fribourgeoises et Fribourgeois offrent plus d'un million d'heures de leur temps, souvent dans le domaine social, de la santé ou de la nature. Ce travail bénévole rend d'énormes services à la collectivité. Pourtant, il est encore peu reconnu, et beaucoup d'associations manquent de moyens pour accompagner et motiver leurs bénévoles, dont le nombre tend à diminuer. Si rien n'est fait, cette tendance pourrait se poursuivre, alors qu'il est souvent plus efficace – et moins coûteux – que si l'État devait tout prendre en charge lui-même. **Grâce à cette mesure :** Le nombre de bénévoles fribourgeois compétents et motivés augmente, avec à la clé plus de prestations en faveur de la cohésion sociale, de la santé et de la nature dans notre canton.	**SASoc** SPS IMR		**Horizon temporel :** 2027-2031 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** 70 000 francs/an (2027-2028), 60 000 francs (2029) 50 000 francs/an (2030-2031) (mandat à tiers) **Champ d'action :** Politiques publiques

ODD 10 Inégalités réduites

Cible 10.3 Encourager l'intégration des personnes migrantes dans la société

Principales cibles impactées	OI	Mesure	Pourquoi est-ce que c'est important ?	Responsabilité à l'Etat	Stratégie thématique liée	Réalisation
Mesures d'impulsion (catégorie « Espoirs »)						
5.1 8.1	10.3 C	**10.3 M1 Créer une coordination entre services pour prévenir les discriminations multiples** L'IMR pilote la mesure. Afin de renforcer la coordination entre les services de l'Etat et d'assurer une action cohérente sur des thématiques très complexes, la DSJS, par le biais de l'IMR, pilote un groupe de travail inter directionnel « Discriminations multiples et intersectionnalité » (émanant de la Semaine contre le racisme). Ce groupe identifie des pistes visant à prévenir les discriminations (racistes, sexistes, homophobes, validistes et autres types de discriminations), dans l'administration cantonale et les entités qui lui sont rattachées. Au-delà de la prévention, la démarche vise également à valoriser, dans la mesure du possible, les contributions des personnes issues de la migration au développement économique et social du canton, notamment en réponse aux défis du vieillissement de la population et aux besoins du marché du travail fribourgeois. D'ici 2031, l'action du groupe de travail est ancrée, par exemple dans le cadre du **Programme d'Intégration Cantonal**, et dans l'objectif d'intégrer à long terme ces thèmes dans les activités des Directions de l'Etat. Pour garantir la bonne réalisation de cette mesure, et en particulier pour intégrer les aspects de prévention en matière de santé et d'intégration des personnes issues de la migration, l'IMR sollicite la collaboration des membres du groupe de travail « Discriminations multiples et intersectionnalité » (IMR, BEF, BuD, CSIS, HEP, HETS-FR, Police cantonale, SASoc, SEJ, SFP, SG-DFAC, SPO, SPS, UniFR (Service de l'égalité et domaine de la recherche)).	**Quel est le problème ?** Entre 2020 et 2023, la Police cantonale fribourgeoise a recensé en moyenne 108 événements discriminatoires ou haineux par an, notamment de caractère raciste ou sexiste. Elle est la première en Suisse à effectuer un tel recensement, qui montre la persistance et la complexité croissante des discriminations dans le canton. Sans coordination efficace entre les services de l'État à ce sujet, les démarches de prévention risquent d'être dispersées et moins efficaces. **Grâce à cette mesure :** L'administration est exemplaire en matière de prévention des discriminations, tandis que le dynamisme économique et la cohésion sociale sont renforcés.	**IMR** GT « Discriminations multiples et intersectionnalité »		**Horizon temporel :** 2027-2031 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** 10 000 francs/an (2027-2028), 12 000 francs/an (2029-2030), 14 000 francs (2031) (mandat à tiers) 20 000 francs/an (2027-2031) (personnel auxiliaire) **Champ d'action :** Propre fonctionnement de l'Etat
Mesures de stabilisation (catégorie « Devoirs »)						

Principales cibles impactées	OI	Mesure	Pourquoi est-ce que c'est important ?	Responsabilité à l'Etat	Stratégie thématique liée	Réalisation
4.1 12.1	10.3 B	**10.3 M2 Sensibiliser les "agentes et agents sympas" aux enjeux du développement durable** Dans la continuité des travaux menés dans le cadre du plan d'action durabilité 21-26, et conformément aux objectifs du **Programme d'intégration cantonal PIC**, des agentes et agents sympas sont sensibilisés aux enjeux en lien avec le développement durable.	**Quel est le problème ?** Les agentes et agents sympas jouent un rôle important dans la vie locale et le renforcement de la cohésion sociale. Pourtant, elles et ils ne sont pas toujours formés aux enjeux actuels liés à l'environnement, à l'égalité ou à la consommation responsable. Sans sensibilisation à ces sujets, elles et ils risquent de passer à côté d'occasions concrètes pour encourager des comportements plus respectueux des personnes et de l'environnement dans leurs activités auprès de la population. **Grâce à cette mesure :** Les agentes et agents sympas acquièrent les compétences nécessaires pour promouvoir activement les principes du développement durable dans leurs actions quotidiennes et deviennent des relais pour contribuer à la diffusion de pratiques durables.	**IMR**		**Horizon temporel :** 2027-2031 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** 20 000 francs/an (2027-2030) 10 000 francs (2031) (mandat à tiers) **Champ d'action :** Politiques publiques



ODD 11 Villes et communautés durables



Cible 11.1 Assurer des logements adaptés aux besoin et aux moyens de la population, notamment en situation de précarité et pauvreté

Principales cibles impactées	OI	Mesure	Pourquoi est-ce que c'est important ?	Responsabilité à l'Etat	Stratégie thématique liée	Réalisation
Mesures d'ancrage (catégorie « Promesses »)						
 1.1  15.1	11.1 B	**11.1 M1 Encourager les maîtres d'ouvrage d'utilité publique à construire des logements écologiques et inclusifs** Le SLog pilote la mesure. Dans la continuité des démarches entamées dans le cadre du plan d'action durabilité 21-26, il lance des initiatives visant à encourager les maîtres d'ouvrage d'utilité publique (MOUP) dans l'acquisition, la rénovation et la construction de logements respectueux de l'environnement et vecteurs de cohésion sociale, à des loyers correspondant aux coûts effectifs. Conformément à la réponse du Conseil d'État à la motion 2023-GC-247, la DIME peut entrer en matière pour les projets de logements d'utilité publique en zone d'intérêt général lorsque ceux-ci servent l'intérêt commun. D'ici 2031, l'encouragement des MOUPs fait partie de l'activité régulière du SLog En vue de la bonne réalisation de la mesure, le SLog sollicite la collaboration du SG-DIME.	**Quel est le problème ?** Bien que les logements d'utilité publique (MOUP) représentent une bonne solution pour garantir des loyers abordables, leur part dans le parc immobilier fribourgeois reste faible (1,54 % contre 4,73 % au niveau national). Si des instruments existent déjà, leur mobilisation par les communes et les maîtres d'ouvrage reste limitée. Le manque de connaissance des outils de soutien au développement de projets MOUP peut freiner leur expansion. Sans accompagnement et incitations ciblées, l'offre de logements écologiques et inclusifs restera insuffisante, limitant l'accès à des habitations abordables et durables. **Grâce à cette mesure :** La part que représente le loyer dans le budget des ménages modestes et de la classe moyenne diminue, tandis qu'augmente le nombre de logements respectueux de l'environnement et vecteurs de cohésion sociale, créés par des MOUP.	**SLog** SG-DIME		**Horizon temporel :** 2027-2031 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** 5 000 francs/an (2027-2028), 3 000 francs/an (2029-2031) (mandat à tiers) **Champ d'action :** Politiques publiques
Mesures de stabilisation (catégorie « Devoirs »)						
 1.1  10.1	11.1 A	**11.1 M2 Favoriser le maintien des aînées et aînés à domicile** Dans la continuité des travaux menés dans le cadre du plan d'action durabilité 21-26, le SPS poursuit le développement de la plateforme Qualidomum, qui vise à fournir des conseils d'aménagement du logement, à des fins de prévention et de maintien à domicile des personnes âgées.	**Quel est le problème ?** Dans le canton de Fribourg, en moyenne, 8 personnes de plus de 65 ans tombent chaque jour dans leur domicile. Chaque chute évitée permet non seulement de réduire les coûts immédiats de l'accident, mais aussi les coûts à long terme, car les personnes âgées doivent souvent passer en soins de longue durée après être tombée, voire quitter définitivement leur appartement, perdant une grande partie de leur autonomie.	**SPS**		**Horizon temporel :** 2027-2031 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** 17 000 francs/an (2027-2030) 9 000 francs (2031) (mandat à tiers)

Principales cibles impactées	OI	Mesure	Pourquoi est-ce que c'est important ?	Responsabilité à l'Etat	Stratégie thématique liée	Réalisation
			Grâce à cette mesure : Les personnes âgées peuvent vivre plus longtemps chez elles de manière sécurisée, renforçant ainsi leur autonomie. À long terme, cela contribue également à alléger la pression sur les structures d'hébergement spécialisées et à optimiser les ressources du système de santé et de l'aide sociale.			**Champ d'action :** Politiques publiques



ODD 11 Villes et communautés durables



Cible 11.2 Développer une mobilité durable

Principales cibles impactées	OI	Mesure	Pourquoi est-ce que c'est important ?	Responsabilité à l'Etat	Stratégie thématique liée	Réalisation
Mesures d'impulsion (catégorie « Espoirs »)						
 10.1  13.1	11.2 A	**11.2 M1 Renforcer l'accès des senior·e·s aux transports publics** Le SMo est le répondant pour la mesure. Il l'encourage et la soutient. Conformément aux objectifs du Service en lien avec la durabilité, le SMo joue un rôle de facilitateur pour offrir un accès à la mobilité durable aux senior.e.s. Des actions de sensibilisation sont menées et des formations sont proposées, notamment pour promouvoir l'utilisation des transports publics, tels que des cours pour l'achat de billets de transports publics et l'utilisation des TP, en partenariat avec des associations comme l'ATE. Des formations au numérique pour apprendre à utiliser les sites internet et applications de transports pourraient être mis en place avec les partenaires concernés. En vue de la bonne réalisation de la mesure, le SMo sollicite la collaboration des TPF, du SPS et d'autres associations et entreprises publiques du domaine.	**Quel est le problème ?** La part des personnes âgées de plus de 80 ans devrait tripler entre 2022 et 2050, passant de 12 300 à 44 000 personnes. L'accès aux transports publics et aux outils numériques est déjà un défi pour beaucoup de personnes âgées et en isole plus d'une. Cela limite leur autonomie, augmente le risque d'isolement et freine leur accès à une mobilité écologique et sûre. Des actions ciblées sont nécessaires pour leur faciliter l'utilisation des TP, tout en les aidant à maîtriser les outils numériques liés aux transports. **Grâce à cette mesure :** Une plus grande partie de la population fribourgeoise, en particulier les senior·e·s, bénéficie d'un meilleur accès à la mobilité durable et sécurisée, tout en prévenant l'isolement social et en facilitant les déplacements vers des espaces culturels, établissements médicaux et autres lieux favorisant une vie sociale dynamique.	**SMo** SPS		**Horizon temporel :** 2027-2031 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** 40 000 francs/an (2027-2029), 58 000 francs/an (2030-2031) (mandat à tiers) **Champ d'action :** Politiques publiques
 10.3  13.1	11.2 A	**11.2 M2 Favoriser l'accès des personnes migrantes à la mobilité douce et sécurisée** Le SMo est le répondant pour la mesure. Il l'encourage et la soutient. Conformément aux objectifs du Service en lien avec la durabilité, le SMo joue un rôle de facilitateur pour offrir un accès à la mobilité douce aux personnes migrantes. Des actions de sensibilisation telles que des cours de déplacement à vélo dans la circulation ou des ateliers de réparations de vélos sont proposées. D'autres actions en collaboration avec des associations / institutions telles que des formations à la sécurité routière et au code de la route pour cyclistes et piétonnes, piétons pourraient être mis en place.	**Quel est le problème ?** Au cours des dix dernières années, la population étrangère du canton de Fribourg a augmenté de 25'000 personnes environ. Pourtant, l'accès au vélo et aux déplacements piétons sécurisés reste limité pour une partie des personnes migrantes, en raison de barrières linguistiques ou d'un manque d'information sur les infrastructures et règles de circulation. Cela freine leur autonomie, mais aussi leur participation à une mobilité respectueuse de l'environnement. **Grâce à cette mesure :**	**SMo** IMR SASoc		**Horizon temporel :** 2027-2031 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** 35 000 francs/an (2027-2028), 36 000 francs (2029), 45 000 francs/an (2030-2031) (mandat à tiers)

Principales cibles impactées	OI	Mesure	Pourquoi est-ce que c'est important ?	Responsabilité à l'Etat	Stratégie thématique liée	Réalisation
		En vue de la bonne réalisation de la mesure, le SMo sollicite la collaboration de l'IMR et du SASoc.	Innovante, une plus grande partie de la population du canton peut se déplacer de manière autonome et en sécurité, favorisant la formation, l'emploi, les liens sociaux et les loisirs, tout en réduisant l'empreinte écologique des déplacements et en renforçant l'intégration des personnes migrantes ainsi que la lutte contre l'exclusion sociale.			**Champ d'action :** Politiques publiques
Mesures d'ancrage (catégorie « Promesses »)						
 3.1  13.1	11.2 A	**<u>11.2 M3 Encourager une mobilité durable au sein de l'administration cantonale</u>** Le SG-DIME pilote la mesure. Dans la continuité des démarches entreprises dans le cadre du plan d'action durabilité 21-26 et sur la base de la loi sur la mobilité (RSF 780.1), le SG-DIME, en collaboration avec les services concernés, promeut auprès de l'administration cantonale des solutions alternatives aux déplacements en transports individuels motorisés, notamment à travers l'outil des plans de mobilité. En 2031, une planification globale de mobilité au sein de l'administration est mise en place et les mesures, qui en découlent, sont progressivement déployées. En vue de la bonne réalisation de la mesure, le SG-DIME sollicite la collaboration du SMo, du SBat, du SEn, de l'AFin et du SPO.	**Quel est le problème ?** Promouvoir des alternatives telles que les transports publics, le covoiturage ou la mobilité douce est essentiel pour réduire l'empreinte écologique de l'État et améliorer le bien-être de ses employées et employés. **Grâce à cette mesure :** L'État de Fribourg est exemplaire dans la promotion d'une mobilité durable, sur les plans écologique, économique et social de ses employées et employés.	**SG-DIME** SMo SEn SBat AFin SPO		**Horizon temporel :** 2027-2031 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** 78000 francs/an (2027-2028), 80 000 francs/an (2029-2030), 84 000 francs (2031) (personnel auxiliaire) **Champ d'action :** Propre fonctionnement de l'Etat



ODD 11 Villes et communautés durables



Cible 11.3 Renforcer l'urbanisation durable

Principales cibles impactées	OI	Mesure	Pourquoi est-ce que c'est important ?	Responsabilité à l'Etat	Stratégie thématique liée	Réalisation
Mesures d'impulsion (catégorie « Espoirs »)						
 2.1  7.1	11.3 A	**11.3 M1 Conseiller en vue de réaliser des bâtiments agricoles économes, résilients et adaptés aux besoins** Grangeneuve pilote la mesure. L'Institut propose un nouveau type conseil pour les agricultrices et agriculteurs, dans le cadre d'une construction ou d'une rénovation d'un bâtiment agricole, afin d'améliorer la durabilité de la démarche. Les conseils portent sur les aménagements propices à faciliter le travail sur place et favorables au bien-être animal, sur la question du financement et plus particulièrement la supportabilité de l'investissement, sur les solutions visant à réduire les émissions d'ammoniac, sur le choix de matériaux de constructions écologiques, sur les performances énergétiques du bâtiment et son emplacement optimal, ou encore sur le recours aux énergies renouvelables et l'intégration paysagère. La nouveauté de la démarche consiste à donner plus d'importance aux choix stratégiques de l'exploitante et exploitant et à renforcer la coordination entre les différents actrices et acteurs afin d'améliorer la qualité des dossiers de mise à l'enquête. Outre ces aspects, des éléments en lien avec l'impact indirect de l'implantation d'un bâtiment, comme par exemple, la rétention des eaux de surface ou des eaux claires pourront également être pris en compte. Les enseignements tirés de la mesure 2.1 M2 (limitation des émissions d'ammoniac des installations de détention des animaux) issues du plan d'action durabilité 21-26 pourront également être mis en valeur au travers de cette mesure. En vue de la bonne réalisation de la mesure, Grangeneuve sollicite la collaboration du SBat, du SAAV, du SEn, du SdE, du SFN et d'Agridea.	**Quel est le problème ?** Les enjeux liés au bien-être animal, à l'environnement, à l'efficacité énergétique et à l'occupation des sols suscitent un fort intérêt public dans la construction agricole. Or, ces exigences signifient souvent des coûts supplémentaires que les agricultrices et agriculteurs doivent assumer seuls. Par ailleurs, les entreprises spécialisées dans les installations agricoles ont pris une place grandissante dans la conception des fermes, ce qui peut parfois limiter la prise en compte des principes de durabilité et l'adaptation optimale aux besoins des exploitantes et exploitants. **Grâce à cette mesure :** Les nouveaux bâtiments agricoles seront plus durables.	**Grangeneuve** SAAV SdE SEn SBat SFN		**Horizon temporel :** 2027-2031 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** 70 000 francs/an (2027-2029), 100 000 francs/an (2030-2031) (mandat à tiers) **Champ d'action :** Politiques publiques

Principales cibles impactées	OI	Mesure	Pourquoi est-ce que c'est important ?	Responsabilité à l'Etat	Stratégie thématique liée	Réalisation
Mesures d'ancrage (catégorie « Promesses »)						
 10.1  15.1	11.3 A	**11.3 M2 Privilégier des quartiers durables sur les terrains auxquels l'Etat consacre des réflexions** Le SG-DIME pilote la mesure. Pour faire suite aux démarches entamées dans le cadre du plan d'action durabilité 21-26, la DIME veille à ce que les principes présidant à un urbanisme durable, définis par l'association Antenne Quartiers Durables, continuent à être intégrés dans tous les projets de développement urbanistique sur des terrains appartenant à l'État de Fribourg ou pour lesquels l'Etat de Fribourg mène les réflexions, notamment les projets de Chambliioux-Bertigny et de la Poya. Une représentante ou un représentant du BuD participe à chaque étape du processus de planification. Les compétences académiques sont aussi sollicitées dans ce cadre. D'ici 2031, la SG-DIME transpose ces démarches dans les projets concernés.	**Quel est le problème ?** Les projets urbanistiques portés ou réfléchis par l'État de Fribourg, comme Chambliioux-Bertigny et La Poya, intègrent déjà les principes du développement durable. Toutefois, pour que ces projets servent pleinement de référence et démontrent concrètement l'engagement politique en faveur d'un urbanisme durable et de la qualité du bâti, il est essentiel d'assurer une mise en œuvre exemplaire et cohérente. **Grâce à cette mesure :** Le nombre de quartiers durables dans le canton augmentera. De plus, ces projets seront une source d'inspiration pour les communes concernées, les agglomérations, mais aussi pour les différents partenaires privés ou semi-publics. Ceci permettra de faire évoluer l'urbanisme vers plus de durabilité.	SG-DIME		**Horizon temporel :** 2027-2031 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** - **Champ d'action :** Politiques publiques
 9.1  12.2	11.3 A	**11.3 M3 Sensibiliser les entreprises aux écoparcs industriels** Dans la continuité des démarches entreprises dans le cadre du plan d'action durabilité 21-26, l'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF) met en place un programme de sensibilisation pour toutes les entreprises travaillant sur les sites des écoparcs industriels, comme celui de Maillard ou St. Aubin. Un règlement d'exploitation sera mis en place sur chaque site et celui-ci comprendra les concepts de durabilité et d'économicité des ressources. Sur le plan stratégique, les questions de durabilité guideront l'ensemble des activités effectuées par l'ECPF. D'ici 2031, la gestion des sites industriels gérés par l'ECPF intègre entièrement les concepts de durabilité et de construction à faible consommation de ressources.	**Quel est le problème ?** Sans cadre structurant, les sites industriels du canton risquent de fonctionner comme de simples zones industrielles classiques, manquant ainsi des opportunités clés en termes d'innovation et d'économie de ressources. **Grâce à cette mesure :** Les entreprises implantées sur les principaux sites industriels du canton présentent un bilan écologique satisfaisant, se distinguent par leurs capacités de collaboration et d'innovation, et offrent des conditions de travail propices au bien-être ainsi que des aménagements extérieurs favorables à la biodiversité.	ECPF		**Horizon temporel :** 2027-2031 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** - **Champ d'action :** Politiques publiques

Principales cibles impactées	OI	Mesure	Pourquoi est-ce que c'est important ?	Responsabilité à l'Etat	Stratégie thématique liée	Réalisation
 10.1  15.1	11.3 A	**11.3 M4 Opérationnaliser et pérenniser l'Antenne Quartiers Durables** Le BuD pilote la mesure. Il opérationnalise l'association de l'Antenne Quartiers Durables, créée dans le cadre du plan d'action durabilité 21-26. L'Antenne conseille et sensibilise les communes, associations de quartiers, maîtres d'ouvrages et les mandataires de la construction aux questions d'urbanisme, de qualité du bâti et de construction durable. D'ici 2031, l'Antenne Quartiers Durables fonctionne comme association pérenne dont la DIME est membre actif. En vue de la bonne réalisation de la mesure, le BuD sollicite la collaboration du SBat, du SdE, du SEn, du SLog, de l'IMR, du SASoc, du SSP, du SPS, du SEJ, du SFN et du SMo	**Quel est le problème ?** Les communes et les actrices et acteurs du logement qui veulent construire des quartiers durables manquent parfois d'expertise et de soutien pour le faire concrètement. L'Antenne Quartiers Durables leur apporte des conseils pratiques. Pour que cet appui soit accessible à toutes et tous et sur le long terme, l'Antenne doit être pérennisée. **Grâce à cette mesure :** Toujours plus de quartiers existants et de nouveaux quartiers fribourgeois répondent aux douze critères de durabilité définis par le BuD (quartiers verts, inclusifs, participatifs, "comestibles", sains, sobres, renouvelables, productifs, aux courtes distances, collaboratifs, mixtes et résilients).	**BuD** SBat SdE SEn SLog IMR SASoc SSP SPS SEJ SFN SMo		**Horizon temporel :** 2027-2031 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** 10 000 francs/an (2027-2028), 6 000 francs (2029), 5 000 francs/an (2030-2031) (mandat à tiers) **Champ d'action :** Politiques publiques



ODD 11 Villes et communautés durables



Cible 11.4 Promouvoir un développement territorial cohérent, inclusif, permettant une utilisation rationnelle des ressources et la résilience face aux effets des changements climatiques

Principales cibles impactées	OI	Mesure	Pourquoi est-ce que c'est important ?	Responsabilité à l'Etat	Stratégie thématique liée	Réalisation
Mesures d'impulsion (catégorie « Espoirs »)						
7.1 12.1	11.4 A	**11.4 M1 Encourager l'introduction de la durabilité dans le dispositif légal en lien avec l'aménagement du territoire** Le BuD pilote la mesure. Il analyse dans quelle mesure il est envisageable d'introduire des dispositions pour encourager le développement durable dans le dispositif légal en lien avec l'aménagement du territoire (LATeC, ReLATeC, Plan Directeur Cantonal, etc.), par exemple à l'occasion d'une révision dudit dispositif légal. Dans le cadre d'une telle analyse, le BuD tient compte des réflexions menées au travers de la planification de l'Infrastructure écologique cantonale. Il veille à ne pas augmenter la densité de contraintes légales, et privilégie les leviers incitatifs.	**Quel est le problème ?** Les communes disposent de peu de moyens légaux pour encourager les propriétaires à construire de manière plus durable. Certains Cantons (Neuchâtel, Genève ou Zurich) ont récemment fait évoluer dispositif légal dans ce sens. **Grâce à cette mesure :** Les possibilités d'encore renforcer la contribution de l'aménagement du territoire au développement durable du Canton sont clarifiées. Pour garantir la bonne réalisation de cette mesure, le BuD sollicite l'avis du SeCA, du SFN et du SEn.	**BuD** SeCA SEn SFN		**Horizon temporel :** 2027-2031 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** - **Champ d'action :** Politiques publiques



ODD 12 Consommation et production durable



Cible 12.1 Promouvoir une consommation et des marchés publics durables

Principales cibles impactées	OI	Mesure	Pourquoi est-ce que c'est important ?	Responsabilité à l'Etat	Stratégie thématique liée	Réalisation
Mesures d'impulsion (catégorie « Espoirs »)						
 8.1  9.1	12.1 C	**12.1 M1 Etudier l'adoption d'un label pour un numérique responsable à l'État de Fribourg** Le SITel, le BuD et le SEn (Section Climat) pilotent la mesure. Les trois services mènent une analyse sur la pertinence d'obtenir le Label Numérique Responsable de l'Institut du Numérique Responsable ou tout label équivalent en faveur de l'informatique responsable pour l'État de Fribourg. Le référentiel choisi doit prendre en compte tant les enjeux environnementaux que sociaux. Si la labélisation s'avère pertinente, la démarche pour l'obtention du label est lancée et les collaboratrices et les collaborateurs de l'administration cantonale seront informés de ce processus par le biais d'une newsletter et tout autre moyen de communication jugé pertinent (intranet, actualité site internet, etc.). Dans la mesure du possible, le personnel sera également sensibilisé aux impacts des usages du numériques, tant au niveau environnemental que social. D'ici 2031, si l'analyse préalable confirme la pertinence d'un label numérique responsable pour l'État de Fribourg et que les démarches d'obtention aboutissent, le processus de labellisation sera intégré au fonctionnement courant du SITel.	**Quel est le problème ?** Le numérique a un impact environnemental important en termes d'émissions globales de gaz à effet de serre, de consommation d'électricité et d'épuisement de ressources non renouvelables (minéraux et métaux et terres rares), y.c. les impacts sur la santé et les droits humains liés à l'extraction minière. Cet impact va augmentant, entrant ainsi en contradiction avec les objectifs climatiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre. **Grâce à cette mesure :** L'État de Fribourg renforce sa politique en faveur du numérique responsable et fait preuve d'exemplarité dans la démarche de transition vers un numérique économe en ressources et qui profite à l'ensemble de la société.	**SITel** **BuD** **SEn**		**Horizon temporel :** 2030-2031 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** 8 000 francs (2030), 10 000 francs (2031) (mandat à tiers) **Champ d'action :** Propre fonctionnement de l'Etat
Mesures d'ancrage (catégorie « Promesses »)						
 9.1  11.3	12.1 C	**12.1 M2 Intégrer des exigences et critères de durabilité dans les appels d'offres publics de la construction** Le SBat et le SPC pilotent la mesure. Ces deux services poursuivent les démarches entamées dans le cadre du plan d'action durabilité 21-26 en vue d'établir et de réviser régulièrement des modèles d'appels d'offres (mandataires et entreprises). Ils y intègrent des exigences et des critères de durabilité et d'économie circulaire, en conformité avec la loi cantonale sur les marchés publics (RSF 122.91.1). Ils sélectionnent des outils d'aide à la construction durable. Ils mettent en	**Quel est le problème ?** Construire des routes ou des bâtiments a souvent un impact important sur l'environnement : consommation d'énergie, émissions de CO_2, déchets, bruit, atteintes au sol. Il existe pourtant des solutions pour réduire ces effets, comme l'utilisation de matériaux recyclés ou de techniques plus sobres en énergie. Ces solutions permettent aussi d'améliorer les conditions de travail sur les chantiers (par exemple grâce à des	**SBat** **SPC** SEn SFN SMo BEF SSP SdE		**Horizon temporel :** 2027-2031 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** – **Champ d'action :** Propre fonctionnement de l'Etat

Principales cibles impactées	OI	Mesure	Pourquoi est-ce que c'est important ?	Responsabilité à l'Etat	Stratégie thématique liée	Réalisation
		place un dispositif en vue de garantir que les collaboratrices et collaborateurs des deux services utilisent ces modèles et aient connaissance de ces outils (p. ex. au travers de formations ciblées). D'ici 2031, le SBat et du SPC formalisent une procédure dans les prestations courantes des deux services. Des moyens pour cela sont si possible inscrits dans les budgets courants du SBat et du SPC.	températures moins élevées lors de la pose d'asphalte). Ces bonnes pratiques, tant environnementales que sociales, commencent à trouver leur place dans les projets publics, mais doivent se déployer de manière plus systématique, d'autant plus que le droit des marchés publics exige d'intégrer la durabilité dans les appels d'offres. **Grâce à cette mesure :** Les appels d'offres du SBat et du SPC auront un impact positif en termes de développement durable et d'économie circulaire, ainsi que le veut la loi cantonale sur les marchés publics (RSF 122.91.1). Tous les projets routiers et constructifs d'envergure répondront à des critères de durabilité ambitieux. Les collaboratrices et collaborateurs connaîtront les outils en faveur de la durabilité dans le milieu bâti et les utiliseront de manière systématique. En vue de la bonne réalisation de la mesure, le SBat et le SPC sollicitent la collaboration du SEn, SFN, SMo, BEF, SSP et SdE.			
 8.1  9.1	12.1 C	**12.1 M3 Intégrer des exigences et critères de durabilité dans les appels d'offres publics** Le BuD pilote la mesure. Dans la continuité des démarches entreprises dans le cadre du plan d'action durabilité 21-26, le BuD, en collaboration avec les services concernés et sur la base de l'ordonnance sur la gouvernance de la durabilité (RSF 122.94.11), développe des modèles, directives et recommandations pour intégrer des exigences et critères de durabilité dans les achats publics (restauration, informatique, textiles, etc.) et encourager l'innovation. Il les présente dans ses formations sur les marchés publics durables. Le BuD étudie également l'opportunité de centraliser et optimiser certains types d'achats conformément au Postulat 2024-GC-280. En vue de mesurer les résultats, un monitoring des achats publics est mis en place. D'ici 2031, l'actualisation des modèles et recommandations élaborés ainsi que les activités restantes sont intégrées aux activités régulières du BuD.	**Quel est le problème ?** Les administrations publiques en Suisse consacrent près de 40 milliards de francs aux achats publics, un levier important en faveur de la responsabilité écologique et sociale. À Fribourg, l'intégration de critères de durabilité dans les marchés publics est en marche, mais reste inégale, faute d'un cadre structuré. Or, une optimisation des achats permettrait au minimum 10 % d'économies. Une approche plus cohérente et orientée sur la durabilité permet d'optimiser les coûts et renforce l'exemplarité de l'État. **Grâce à cette mesure :** L'Etat de Fribourg est exemplaire dans la mise en œuvre du nouveau paradigme du droit des marchés publics, à savoir d'assurer une utilisation des deniers publics qui ait des effets économiques, écologiques et sociaux durables. Les coûts liés aux acquisitions et entretiens s'en trouvent diminués.	**BuD**		**Horizon temporel :** 2027-2031 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** 11 500 francs/an (2027-2028), 10 000 francs/an (2029-2031) (mandat à tiers) 70 000 francs/an (2027-2028), 72 000 francs/an (2029-2030), 74 000 francs (2031) (personnel auxiliaire) **Champ d'action :** Propre fonctionnement de l'Etat
Mesures de stabilisation (catégorie « Devoirs »)						
 2.1	12.1	**12.1 M4 Evaluer l'offre en produits responsables et locaux dans la restauration publique**	**Quel est le problème ?**	**SG-DIAF** SSP SG-DIAF		**Horizon temporel :** 2027-2031

Principales cibles impactées	OI	Mesure	Pourquoi est-ce que c'est important ?	Responsabilité à l'Etat	Stratégie thématique liée	Réalisation
3.1		Dans la continuité des travaux menés dans le cadre du plan d'action durabilité 21-26, le SG-DIAF analyse l'offre de produits durables et de proximité des établissements publics et parapublics de restauration signataires de la Charte « Cuisinons notre région », de manière à ce que les responsables d'établissements puissent évaluer la qualité de leur offre et se situer par rapport à celle de leurs collègues, ce qui est un facteur d'émulation. En vue de la bonne réalisation de la mesure, le SG-DIAF sollicite la collaboration du SSP et du SG-DIME	De nombreux établissements publics fribourgeois s'engagent désormais pour une alimentation plus saine, locale et écologique, notamment en suivant les critères de la charte "Cuisinons notre région". Mais il peut être difficile de savoir où chacun en est concrètement. Sans un outil commun pour évaluer et comparer les pratiques, il n'est pas possible de valoriser les bons exemples, ni d'encourager l'amélioration en continu. **Grâce à cette mesure :** Les établissements publics améliorent progressivement leur offre en produits locaux et responsables, soutenant ainsi l'économie locale et sensibilisant la population à une alimentation, saine durable tout en faisant preuve d'exemplarité.			**Moyens (poste auxiliaire, finances) :** 25000 francs/an (2027-2031) (mandat à tiers) **Champ d'action :** Propre fonctionnement de l'Etat



ODD 12 Consommation et production durable



Cible 12.2 Promouvoir une économie socialement responsable et peu consommatrice d'énergie

Principales cibles impactées	OI	Mesure	Pourquoi est-ce que c'est important ?	Responsabilité à l'Etat	Stratégie thématique liée	Réalisation
Mesures d'ancrage (catégorie « Promesses »)						
 8.1.  9.1	12.2 A	**12.2 M1 Mettre à disposition des entreprises fribourgeoises des informations sur les outils de durabilité** Le BuD pilote la mesure. Pour faire suite aux activités entamées dans le cadre du plan d'action durabilité 21-26, il publie des informations sur les outils existants en faveur de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises, cohérents avec les objectifs cantonaux de développement durable et alignés sur les recommandations de la Confédération. Le BuD publie également des informations sur les évolutions du cadre légal national et international à ce sujet. Enfin, il met en valeur les démarches exemplaires dans le canton. Le BuD ne dispense pas d'informations aux entreprises, mais peut relayer l'offre en prestations de conseils et de réseautage offerte par les faîtières du canton. D'ici 2031, l'actualisation des informations aux entreprises fait partie de l'activité courante du BuD	**Quel est le problème ?** De plus en plus d'entreprises veulent intégrer la durabilité dans leurs activités, mais beaucoup ne savent pas quels outils existent pour les y aider. En parallèle, le droit suisse et européen évolue, et demande aux entreprises d'adopter des pratiques plus responsables. **Grâce à cette mesure :** Les entreprises fribourgeoises disposeront des informations dont elles ont besoin pour s'orienter vers la durabilité et être conformes au cadre légal suisse et européen.	**BuD**		**Horizon temporel :** 2027-2030 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** 5000 francs/an (2027-2029), 4 000 francs (2030) (mandat à tiers) **Champ d'action :** Politiques publiques
 2.1  8.1.	12.2 A	**12.2 M2 Renforcer et promouvoir l'économie circulaire pour préserver les ressources et soutenir l'économie régionale** La PromFR pilote la mesure avec le soutien d'un groupe de travail composé du BuD, et de la HES-SO. La PromFR veille à la mise en œuvre de la **Feuille de route économie circulaire du canton de Fribourg**, élaborée dans le cadre du plan d'action durabilité 21-26, révise celle-ci et réalise certaines de ses mesures. Ainsi, l'économie circulaire devient une thématique centrale contribuant à l'innovation circulaire, à une utilisation économe des ressources, à la réduction des émissions des gaz à effet de serre et à l'optimisation des ressources énergétiques. L'impact des mesures de la Feuille de route fait l'objet d'un monitoring annuel. D'ici 2031, une gouvernance transversale interne à l'État est établie, fonctionnelle et formalisée, et des moyens pour la réalisation des	**Quel est le problème ?** Avec un taux de circularité de seulement 13,5 % en 2022, la Suisse reste fortement dépendante des matières premières primaires. L'économie circulaire réduit les déchets et les émissions, sécurise l'approvisionnement en ressources et, d'une manière générale, peut avoir un effet positif sur le PIB et l'emploi. **Grâce à cette mesure :** L'État de Fribourg met en œuvre une politique ambitieuse et novatrice en matière d'économie circulaire et favorise l'innovation, tout en ménageant un avantage concurrentiel pour les entreprises du canton. Les avantages économiques sont couplés aux	**PromFR** HES-SO BuD SEn SBat HEIA SG-DSJS		**Horizon temporel :** 2027-2031 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** 55000 francs/an (2027-2028), 40 000 francs/an (2029-2030), 30 000 francs (2031) (mandat à tiers) 60000 francs/an (2027-2031) (personnel auxiliaire) **Champ d'action :** Politiques publiques

Principales cibles impactées	OI	Mesure	Pourquoi est-ce que c'est important ?	Responsabilité à l'Etat	Stratégie thématique liée	Réalisation
		activités restantes sont si possible inscrits dans les budgets courants du SG-DEEF En vue de la bonne réalisation de la mesure, la PromFR, la HES-SO, le BuD, le SEn, le SBat, la HEIA, le SG-DSJS et les associations patronales (UPCF, FFE, FPE, CCIF) sont associées à la démarche.	avantages écologiques, assurant un ancrage régional des emplois.			
8.1. 13.1	12.2 B	**12.2 M3 Associer l'économie circulaire à la gestion des déchets** Le SEn pilote la mesure. Dans la continuité des démarches entreprises dans le cadre du plan d'action durabilité 21-26, il met en œuvre les mesures d'économie circulaire prévues dans le **Plan de gestion des déchets (PGD)**, conformément aux intentions énoncées dans la Feuille de route économie circulaire. D'ici 2031, des moyens pour la réalisation de ces activités sont si possible inscrits dans les budgets courants du SEn. En vue de la bonne réalisation de la mesure, le SEn sollicite la collaboration du SG-DIME, du BuD, de la PromFR, du SBat et du SPC.	**Quel est le problème ?** Avec un taux de circularité de seulement 13,5 % en 2022, la Suisse reste fortement dépendante des matières premières primaires. L'économie circulaire réduit les déchets et les émissions, sécurise l'approvisionnement en ressources et, d'une manière générale, peut avoir un effet positif sur le PIB et l'emploi. **Grâce à cette mesure :** Le SEn met en œuvre une politique ambitieuse de sobriété et assure une utilisation mesurée et économe des ressources naturelles. Concrètement la quantité de déchets, valorisables ou non, devant être pris en charge dans le canton de Fribourg diminuera.	**SEn** SG-DIME BuD PromFR SBat SPC		**Horizon temporel :** 2027-2031 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** 35000 francs (2027), 25 000 francs (2028), 20 000 francs/an (2029-2030), 14 000 francs (2031) (mandat à tiers) **Champ d'action :** Politiques publiques

ODD 12 Consommation et production durable

Cible 12.3 Encourager les investissements durables

Principales cibles impactées	OI	Mesure	Pourquoi est-ce que c'est important ?	Responsabilité à l'Etat	Stratégie thématique liée	Réalisation
Mesures d'ancrage (catégorie « Promesses »)						
13.1	12.3 A	**12.3 M1 Intégrer des objectifs de durabilité dans les lettres de mission des représentantes et représentants de l'État** L'AFin pilote la mesure. Ce service propose des objectifs de durabilité (développés dans le cadre du plan d'action durabilité 21-26) dans le processus d'élaboration de chaque nouvelle lettre de mission établie à l'attention des représentantes et représentants de l'État au sein des participations financières. L'intégration dans les lettres de mission des objectifs spécifiquement en lien avec le climat (Objectif de Développement Durable 13, Lutte contre le Changement climatique) fait partie intégrante du **Plan Climat cantonal** (27-31). Cette démarche, qui s'inscrit dans la mise en œuvre de la stratégie de gouvernance d'entreprise publique, est formalisée d'ici 2031. En vue de sa bonne réalisation, l'AFin sollicite la collaboration du BuD, du SEn et des Directions en charge de rédiger les lettres de mission.	**Quel est le problème ?** Les participations financières de l'Etat sont un levier encore insuffisamment exploité pour inciter les actrices et les acteurs des domaines publics et privé à renforcer leur responsabilité sociale et environnementale. Pourtant, leur mobilisation est simple et peut générer un impact significatif. **Grâce à cette mesure :** Il y aura plus d'objectifs de développement durable dans les lettres de mission.	**AFin** BuD SEn Directions en charge de rédiger les lettres de mission		**Horizon temporel :** 2027-2031 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** - **Champ d'action :** Propre fonctionnement de l'Etat



ODD 15 Vie terrestre



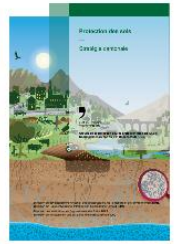
Cible 15.1 Préserver la biodiversité, les écosystèmes et les espèces menacées

Principales cibles impactées	OI	Mesure	Pourquoi est-ce que c'est important ?	Responsabilité à l'Etat	Stratégie thématique liée	Réalisation
Mesures d'impulsion (catégorie « Espoirs »)						
2.1 12.2	15.1 B	**15.1 M1 Promouvoir une gestion coordonnée des surfaces boisées dans les alpages fribourgeois** Le SFN et Grangeneuve pilotent la mesure. Ces deux unités établissent un programme d'action visant à donner des outils aux gestionnaires d'alpages fribourgeois pour la gestion des surfaces boisées dans leurs alpages. Cette gestion coordonnée permettra de conserver et de promouvoir les pâturages boisés et leurs bénéfices. Les pâturages boisés sont des surfaces où alternent des zones boisées et des zones sans couvert arboré. Issus de pratiques traditionnelles, éléments clés de l'histoire de nos paysages préalpins, les pâturages boisés servent l'économie alpestre agricole et forestière. Le programme d'action sera si possible composé d'un volet « Appui à la planification – établissement de plan de gestion simplifié », d'un volet « Interventions » et d'un volet « Suivi ». Ce dernier volet, en particulier, consistera à suivre l'impact du mode de gestion « pâturages boisés » sur les sols, les habitats, la présence et la qualité de l'eau, la santé de la forêt, sur les aspects socio-économiques (économie alpestre, emploi, tourisme et santé publique) et sur le paysage des zones d'estivage fribourgeois. En vue de la bonne réalisation de la mesure, le SFN et Grangeneuve sollicitent la collaboration du SEn, d'Agroscope, du SGéo, des associations des propriétaires de forêts fribourgeoises et de la société fribourgeoise d'économie alpestre.	**Quel est le problème ?** Nous observons les évolutions suivantes : premièrement, la réduction voire l'abandon de la pâture et des entretiens des herbages, qui favorisent un reboisement et détériorent la qualité de la pâture ; deuxièmement la perte des structures paysagères qui conduisent à une perte de la biodiversité ; troisièmement des surfaces pâturées dépourvues d'arbres, ce qui augmente leur vulnérabilité durant les périodes de sécheresse. A terme, les alpages risquent de ne se composer que de forêts et de surfaces pâturées sans couvert arboré. L'impact de ces évolutions sur les sols et l'eau est encore mal compris et nécessite d'être investigué. **Grâce à cette mesure :** Le patrimoine culturel et paysagé du canton est valorisé tout en promouvant la biodiversité. Les bénéfices des boisés sur les pâturages sont conservés et mieux compris. Les surfaces difficilement exploitables restent exploitées au bénéfice d'une économie alpestre durable.	**SFN** **Grangeneuve** SEn SGéo		**Horizon temporel :** 2027-2031 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** 40 000 francs/an (2027-2029), 46 000 francs (2030), 50 000 francs (2031) (mandat à tiers) **Champ d'action :** Politiques publiques
3.1 11.3	15.1 B	**15.1 M2 Former les communes en vue d'intégrer la biodiversité dans l'aménagement local** Le SFN pilote la mesure en collaboration avec l'Association des communes fribourgeoises (ACF). Ensemble, les deux unités mettent en place une formation spécifique destinée aux élues, élus et spécialistes des communes fribourgeoises, ainsi qu'aux associations de communes. La formation vise à renforcer les compétences des communes en matière de création et de gestion de mesures favorisant la biodiversité, afin de pouvoir mener les tâches leur incombant selon la LPNat.	**Quel est le problème ?** Dans le canton de Fribourg, actuellement 17.3% du territoire est dédié à la biodiversité, dont 7.7% sont strictement protégés. Le rapport final d'accompagnement de la planification de l'infrastructure écologique mentionne qu'à terme 28.8% du territoire devrait intégrer des mesures de biodiversité. Les communes, actrices essentielles dans l'aménagement du territoire, manquent souvent de compétences pour	**SFN** SPC SeCA SSP SPS SEn SGéo		**Horizon temporel :** 2027-2031 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** 18 000 francs/an (2027-2029) (mandat à tiers) 30 000 francs/an (2027-2031) (personnel auxiliaire)

Principales cibles impactées	OI	Mesure	Pourquoi est-ce que c'est important ?	Responsabilité à l'Etat	Stratégie thématique liée	Réalisation
		Une telle formation doit les aider à identifier ce qui peut être valorisé et entrepris en faveur de la biodiversité sur leur territoire, en mettant l'accent sur les interventions ayant un impact positif sur la société (lieux de rencontres, réduction des îlots de chaleur, lieux de promenade propices à la santé psychique, etc.). D'ici 2031, le personnel technique des communes fribourgeoises a été sensibilisé aux possibilités d'améliorer la biodiversité sur le territoire communal. La formation continue dans ce domaine, en particulier des élues et élus communaux, est inscrite au deuxième plan d'action de la **Stratégie cantonale biodiversité** (2029-2032). Pour garantir la bonne réalisation de la mesure, le SFN et l'ACF collaborent ponctuellement avec des services spécialisés, comme le SPC pour l'entretien des talus, le SeCA pour les aspects relatifs à l'aménagement du territoire, le SGéo pour le recours à des solutions de cartographie et d'analyse spatiale, le SEn pour les aspects relatifs à la lutte contre les changements climatiques et les fonctionnalités du sol ou le SSP et le SPS pour les contenus liés aux impacts positifs sur la société.	intégrer efficacement la biodiversité dans leurs planifications et pratiques. **Grâce à cette mesure :** La biodiversité sur le territoire communal est mieux préservée et valorisée, et les communes renforcent leur rôle d'exemple et d'actrice clé dans la sensibilisation de leurs citoyens.			**Champ d'action :** Politiques publiques
Mesures de stabilisation (catégorie « Devoirs »)						
 2.1  6.1	15.1 B	**<u>15.1 M3 Encadrer les communes dans la revitalisation des cours d'eau en milieux urbains et agricoles</u>** Dans la continuité des travaux menés dans le cadre du plan d'action durabilité 21-26, et dans la mesure de ses possibilités, le SEn encadre certaines communes dans la conduite de projets de revitalisation, mène une collaboration avec certains des actrices et acteurs concernés, que ce soit en milieu urbain ou en zone agricole. Une coordination est étudiée aussi dans le domaine de la préservation de la faune terrestre et aquatique (ex : synergie avec le castor)	**Quel est le problème ?** Revitaliser les cours d'eau aide à améliorer la qualité de l'eau, l'humidité des sols, valorise le paysage et prévient les inondations. Cependant, beaucoup de communes ont besoin d'un appui pour lancer de tels projets. En plus, les avantages de ces démarches sont souvent mal connus. Sans accompagnement et sans efforts pour en faire mieux connaître ces bénéfices, ces projets restent trop rares dans le canton. **Grâce à cette mesure :** Les avantages écologiques, économiques et sociaux des projets de revitalisation sont mis en valeur, encourageant davantage de communes à revitaliser leurs espaces et favorisant la préservation de la biodiversité, des écosystèmes et des terres agricoles indispensables au maintien d'une production locale et à la réduction des impacts liés à la délocalisation.	**SEn**		**Horizon temporel :** 2027-2031 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** 20 000 francs/an (2027-2030), 10 000 francs (2031) (mandat à tiers) **Champ d'action :** Politiques publiques

ODD 15 Vie terrestre

Cible 15.2 Préserver durablement les fonctions du sol et restaurer les sols dégradés

Principales cibles impactées	OI	Mesure	Pourquoi est-ce que c'est important ?	Responsabilité à l'Etat	Stratégie thématique liée	Réalisation
Mesures d'ancrage (catégorie « Promesses »)						
2.1 13.1	15.2 B	**15.2 M1 Mettre en place des conditions pour la cartographie des sols à l'échelle cantonale** Le SEn pilote la mesure. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action de la **Stratégie cantonale de protection des sols**, le SEn met en place les conditions-cadres essentielles nécessaires au démarrage de la cartographie des sols prévu par la Confédération (par ex. renforcer le savoir-faire chez les intervenantes et intervenants locaux et des utilisatrices et utilisateurs, gérer les aspects logistiques, communication) sur la base des travaux accomplis dans le cadre du plan d'action durabilité 21-26. A cet effet, il participe autant que possible à des projets intercantonaux, qui permettent de réduire les coûts, et étudie des synergies possibles avec la mesure 15.1 M1. Le SEn veille au bon démarrage d'une telle cartographie. D'ici 2031, les activités du SEn en lien avec la cartographie des sols du Canton sont entièrement inscrites dans le second plan d'action de la Stratégie cantonale de protection des sols. Le financement sera défini dans le cadre de la planification de la collaboration du canton et de la Confédération (joint-venture) et si possible inscrit dans les budgets courants du SEn, de Grangeneuve et du SFN. En vue de la bonne réalisation de cette mesure, le SEn collabore avec Grangeneuve, le SFN, le SGéo, le SAEF et le SeCA.	**Quel est le problème ?** Actuellement, seuls 2 % des sols du canton sont cartographiés, ce qui limite leur gestion durable et leur protection contre les atteintes dommageables. La Confédération prévoit de lancer une cartographie nationale à partir de 2030, mais les conditions-cadres (formation, logistique, etc.), ne sont pas encore disponibles à Fribourg. Sans une préparation adéquate, le canton risque de ne pas être en mesure de participer efficacement à ce projet essentiel pour la préservation de la qualité de nos sols. **Grâce à cette mesure :** La cartographie des sols pourra s'étendre à l'échelle cantonale, les ressources financières et en personnel étant assurées. Avec une carte des sols sur l'ensemble du canton, le canton et les autres actrices et acteurs concernés disposeront des données nécessaires pour assurer une gestion durable des sols. Les sols fribourgeois seront aussi beaucoup mieux protégés de toute atteinte dommageable.	**SEn** Grangeneuve SFN SeCA SGéo SAEF		**Horizon temporel :** 2027-2031 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** 120 000 francs/an (2027-2029), 105 000 francs/an (2030-2031) (mandat à tiers) 30 000 francs/an (2027-2031) (personnel auxiliaire) **Champ d'action :** Politiques publiques
2.1 6.1	15.2 A	**15.2 M2 Prendre en compte les fonctions des sols dans les réflexions urbanistiques** Le SEn pilote la mesure. Dans la continuité des travaux menés dans le cadre du plan d'action durabilité 21-26, il développe des outils incitatifs basés sur *l'Indice de qualité des sols / Bodenindexpunkte*, et sensibilise autant que possible les actrices et acteurs de l'aménagement du territoire et du monde de la construction à utiliser de tels outils, non contraignants, dans le canton de Fribourg, mettant à profit des synergies possibles avec les mesures 6.1 M1, 11.3 M2, 12.1 M2.	**Quel est le problème ?** Chaque seconde, un demi-mètre carré de sol disparaît sous le béton, en Suisse, tandis que les sols restants s'appauvrissent et perdent leurs fonctions essentielles. Moins de filtration de l'eau, moins de stockage de CO_2, moins de fertilité : préserver les fonctions des sols est important pour l'avenir. **Grâce à cette mesure :**	**SEn** Grangeneuve SFN SeCA SGéo SAEF		**Horizon temporel :** 2027-2031 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** 40 000 francs/an (2027-2029), 20 000 francs/an (2030-2031) (mandat à tiers) **Champ d'action :**

Principales cibles impactées	OI	Mesure	Pourquoi est-ce que c'est important ?	Responsabilité à l'Etat	Stratégie thématique liée	Réalisation
		Le SeCA met à disposition ses canaux d'information, afin de sensibiliser sur l'existence de ces aides et outils et, sur demande du SEn, donne un avis d'expert sur la façon de bien les concilier avec les procédures d'aménagement du territoire. Sur la base d'une caractérisation préalable du sol, *l'Indice de qualité des sols / Bodenindexpunkte* indique la capacité d'un sol à remplir des fonctions essentielles (par ex : habitat pour micro-organismes, séquestration de carbone, rétention d'eau, production alimentaire). De telles fonctions permettent notamment la création d'espaces de détente végétalisés, atténuent les îlots de chaleur et réduisent les risques d'inondation. D'ici 2031, les aides et outils issus de *l'Indice de qualité des sols / Bodenindexpunkte* sont largement connus des actrices et acteurs de l'aménagement du territoire et du monde de la construction. Leur actualisation est si possible inscrite dans les activités courantes du SEn, notamment celles découlant de la cartographie cantonale des sols. En vue de la bonne réalisation de la mesure, le SEn sollicite la collaboration du SeCA, de Grangeneuve, du SGéo, du SAEF et du SFN.	Les usages du territoire cantonal sont rendus autant que possible compatibles avec les fonctions et services rendus par les sols.			Politiques publiques



ODD 15 Vie terrestre



Cible 15.3 Exploiter les forêts de manière durable

Principales cibles impactées	OI	Mesure	Pourquoi est-ce que c'est important ?	Responsabilité à l'Etat	Stratégie thématique liée	Réalisation
Mesures de stabilisation (catégorie « Devoirs »)						
 3.1  12.2	15.3 C	**15.3 M1 Sensibiliser les propriétaires de forêts privées à une gestion durable conciliant biodiversité et valorisation du bois** Dans la continuité des travaux menés dans le cadre du plan d'action durabilité 21-26, le SFN sensibilise les propriétaires de forêts privées aux enjeux d'une gestion durable des forêts en ce qui concerne la conciliation des impératifs de biodiversité avec les opportunités offertes par les possibilités de commercialisation du bois.	**Quel est le problème ?** Les forêts privées constituent une part importante du patrimoine forestier, mais sans une gestion durable, elles risquent une exploitation non soutenable, menaçant la biodiversité, la qualité et les cinq fonctions des sols, y.c leur fonction d'archive historique. **Grâce à cette mesure :** Les propriétaires de forêts privées adoptent des pratiques de gestion durable, basées sur le principe de multifonctionnalité, et mettent en valeur la ressource bois tout en préservant la qualité et les fonctions du sol forestier ainsi que des eaux souterraines issues des forêts.	SFN		**Horizon temporel :** 2027-2029 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** 40 000 francs/an (2027-2029) (mandat à tiers) **Champ d'action :** Politiques publiques

Mesures transversales

Rappel : les activités transversales contribuent à atteindre de manière équivalente toutes les cibles

Mesure	Pourquoi est-ce que c'est important ?	Responsabilité à l'Etat	Stratégie thématique liée	Réalisation
Mesures d'impulsion (catégorie « Espoirs »)				
MT1 Orienter la recherche académique vers les besoins de l'administration L'Université de Fribourg et la HES-SO-FR pilotent la mesure. L'UniFR et la HES-SO-FR entament une réflexion en vue de créer un espace d'échange et de coordination entre les services cantonaux et les milieux académiques et de recherche du canton, et le mettent en œuvre. Elles s'appuient sur les projets et structures existants au sein des différentes institutions pour créer une plateforme commune permettant aux différents Services de l'État de faire connaître leurs besoins concernant les thèmes, en lien avec la durabilité, méritant un approfondissement/une clarification dans le cadre d'un travail de bachelor, de master, d'un stage ou d'un projet de recherche. Cette mesure offrirait aux étudiantes et étudiants l'opportunité de renforcer leurs compétences à travers des projets concrets et utiles pour les services cantonaux. Elle assurerait ainsi une meilleure adéquation entre les savoirs académiques et les réalités du terrain. En vue de la bonne réalisation de la mesure, l'Université de Fribourg et la HES-SO-FR sollicitent la collaboration du BuD.	**Quel est le problème ?** La collaboration entre les hautes écoles et les services cantonaux est insuffisamment organisée, ce qui limite l'utilisation des recherches en lien avec le développement durable pour répondre aux besoins concrets du terrain. Un espace d'échange est nécessaire pour mieux relier la recherche aux réalités du canton. **Grâce à cette mesure :** Le lien et le dialogue entre la société civile et les milieux académiques et publics au service de la transition sont renforcés.	**UniFR** **HES-SO-FR** BuD		**Horizon temporel :** 2027-2031 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** 30 000 francs/an (2027-2028), 40 000 francs/an (2029-2031) (mandat à tiers) **Champ d'action :** Politiques publiques
MT2 Mettre à jour le plan d'action durabilité à Grangeneuve Grangeneuve pilote la mesure. Grangeneuve met à jour son plan d'action durabilité, avec de nouvelles mesures pertinentes, dans ses domaines de compétences, et selon l'état des connaissances et de la technique. De telles mesures portent sur tous les processus de Grangeneuve (management, formation, prestations et production) via des engagements concrets. L'approche de Grangeneuve s'inscrit en cohérence avec la Stratégie cantonale de durabilité. D'ici 2031, le plan d'action durabilité devient un élément permanent du système de management de Grangeneuve et y est intégré.	**Quel est le problème ?** Grangeneuve a défini une stratégie durabilité afin d'adapter ses processus aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux actuels. Il est essentiel que cette stratégie soit mise à jour régulièrement par l'intégration des innovations et des connaissances les plus récentes dans les différents processus et domaines de compétence de Grangeneuve.	**Grangeneuve**		**Horizon temporel :** 2027-2031 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** - **Champ d'action :** Propre fonctionnement de l'Etat
MT3 Conseiller sur la manière de co-gérer les projets transversaux du présent plan d'action Le BuD pilote la mesure. Il propose des conseils et un appui sur la façon de lancer, gérer et d'organiser des projets transversaux en faveur de la durabilité, destinés aux services et Directions qui pilotent en commun une ou plusieurs mesures du présent plan d'action. Cet appui inclut également la façon d'organiser les aspects budgétaires, afin d'assurer une planification et un suivi financier appropriés.	**Quel est le problème ?** Quand plusieurs services ou Directions doivent travailler ensemble, il n'est pas toujours simple de s'organiser : qui décide quoi ? Comment bien coordonner les actions ? Sans soutien, ces projets risquent d'avancer plus lentement et de perdre en efficacité, mais aussi en efficience. **Grâce à cette mesure :**	**BuD**		**Horizon temporel :** 2027-2031 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** 8000 francs/an (2027-2028), 9 000 francs/an (2029-2030),

Mesure	Pourquoi est-ce que c'est important ?	Responsabilité à l'Etat	Stratégie thématique liée	Réalisation
	Les incertitudes en termes de gouvernance concernant les mesures copilotées par plusieurs services ou Directions sont levées. Le plan d'action est mis en œuvre de manière efficiente.			10 000 francs (2031) (mandat à tiers) **Champ d'action :** Propre fonctionnement de l'Etat
Mesures d'ancrage (catégorie « Promesses »)				
MT4 Formaliser les évaluations de la durabilité pour les projets soumis au Grand Conseil En accord avec l'ordonnance sur la gouvernance de la durabilité (RSF 122.94.11) et dans la continuité des travaux entamés dans le cadre du plan d'action durabilité 21-26, le BuD coordonne et accompagne les évaluations à la demande des services concernés. Il finalise base réglementaire sur les rapports d'évaluations de la durabilité des projets présentés par le Conseil d'État au Grand Conseil en veillant à une bonne coordination avec l'examen climatique et toute autre procédure d'évaluation qui aurait été introduite entretemps. D'ici 2031, la procédure pour les rapports d'évaluations de la durabilité est définie par voie d'ordonnance.	**Quel est le problème ?** L'évaluation des effets sur la durabilité des projets soumis au Grand Conseil est une obligation légale. L'absence d'une procédure formalisée rend son application variable, ce qui peut limiter la prise en compte des dimensions environnementales, sociales et économiques dans les décisions politiques. **Grâce à cette mesure ?** Un plus grand nombre de projets présentés au Grand Conseil seront optimisés et alignés sur les principes d'un développement durable.	**BuD**		**Horizon temporel :** 2027-2031 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** - **Champ d'action :** Propre fonctionnement de l'Etat
MT5 Etoffer le Portefeuille d'actions durables pour les communes fribourgeoises Le BuD et l'ACF pilotent la mesure. Le BuD et l'ACF poursuivent leur collaboration dans le cadre des démarches entamées pour la création de la plateforme communes-durables et du Portefeuille d'actions durables pour les communes fribourgeoises. La plateforme est régulièrement actualisée et diffusée sur la base d'un plan de communication. Le BuD et l'ACF coorganisent bisannuellement des rencontres avec les représentantes et représentants des communes fribourgeoises, ceci afin d'offrir un lieu de partage d'expériences. À la suite de ces échanges, des nouveaux outils pour les communes sont élaborés si nécessaire, notamment un instrument d'évaluation volontaire. La plateforme communes-durables et le Portefeuille d'actions durables pour les communes fribourgeoises font partie des thèmes traités lors des séances organisées par l'ACF dans le cadre des formations d'introduction destinées aux nouvelles et nouveaux élues et élus communaux. D'ici 2031, des moyens pour la réalisation des activités restantes sont inscrits si possible dans les budgets courants du BuD. En vue de la bonne réalisation de cette mesure, le BuD et l'ACF sollicitent la collaboration des autres Directions concernées (DEEF, DFAC, DIAF, DSAS et DSJS notamment).	**Quel est le problème ?** Les communes fribourgeoises veulent améliorer leurs pratiques de développement durable, mais manquent souvent de ressources et d'exemples concrets adaptés à leur réalité. Le Portefeuille d'actions durables propose des solutions, mais il doit être enrichi et actualisé pour rester pertinent et utile. Sans un soutien continu et des échanges réguliers, la mise en œuvre de ces initiatives reste limitée, ralentissant ainsi les progrès vers des communes plus résilientes et innovantes. **Grâce à cette mesure :** Les communes fribourgeoises disposent d'outils à jour pour renforcer la durabilité, tant dans leurs actions qu'au sein de leur fonctionnement.	**BuD** Directions concernées		**Horizon temporel :** 2027-2029 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** 5 000 francs/an (2027-2029) (mandat à tiers) **Champ d'action :** Politiques publiques
MT6 Sensibiliser l'administration et le grand public aux pratiques et responsables Le BuD pilote la mesure. En conformité avec l'ordonnance sur la gouvernance de la durabilité (RSF 122.94.11) et dans la continuité des travaux entamés dans le cadre du plan d'action durabilité 21-26, le BuD déploie des actions de sensibilisation à la durabilité (newsletters, formations, ateliers et journées de conférences) destinées tant aux membres de l'administration qu'au grand public.	**Quel est le problème ?** Adopter des pratiques plus responsables passe par une meilleure compréhension des enjeux et des solutions existantes. Sans sensibilisation active, les bonnes pratiques peinent à se diffuser, ralentissant la transition vers des	**BuD** **SEn** **Services DSAS**		**Horizon temporel :** 2027-2031 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** 12 000 francs/an (2027-2028), 10 000 francs/an (2029-2030),

Mesure	Pourquoi est-ce que c'est important ?	Responsabilité à l'Etat	Stratégie thématique liée	Réalisation
D'ici 2031, des moyens pour la réalisation de ces activités sont inscrits dans les budgets courants du BuD. En vue de la bonne réalisation de cette mesure, le BuD collabore avec le SEn et les services de la DSAS.	comportements plus respectueux de l'environnement et de la société. **Grâce à cette mesure :** Le grand public et les collaboratrices et collaborateurs de l'État savent comment inscrire leurs activités dans une perspective socialement et écologiquement responsable.			9 000 francs (2031) (mandat à tiers) **Champ d'action :** Politiques publiques
MT7 Encourager des initiatives fribourgeoises durables grâce à un appel à projets annuel Le BuD pilote la mesure. Dans la continuité des travaux entamés dans le cadre du plan d'action durabilité 21-26, le BuD organise un appel à projets annuel destiné à encourager des initiatives en faveur du développement durable, menées par des organisations ou entreprises à buts non lucratifs. D'ici 2031, l'appel à projets est institutionnalisé par le BuD.	**Quel est le problème ?** Dans le canton de Fribourg, des associations ou collectivités souhaitent développer des projets utiles à la société et à l'environnement. Mais faute de soutien, ces idées peuvent peiner à se concrétiser. **Grâce à cette mesure :** Les actrices, acteurs et collectivités locales du canton de Fribourg s'engagent en faveur de la durabilité et ont la capacité d'agir. L'innovation sociale est encouragée.	**BuD**		**Horizon temporel :** 2027-2031 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** 70 000 francs/an (2027-2028), 66 000 francs (2029), 60 000 francs/an (2030-2031) (mandat à tiers) **Champ d'action :** Politiques publiques
MT8 Évaluer l'impact des subventions cantonales sur la santé, l'environnement et la cohésion sociale L'AFin, le BuD et le SEn pilotent la mesure. Sur la base des réflexions engagées dans le cadre du plan d'action durabilité 21-26, ils examinent comment intégrer dans l'examen périodique des subventions cantonales une analyse de l'impact des subventions examinées sur les Objectifs de Développement Durable 13 (Climat), 15 (Biodiversité), 1 (Précarité) et 3 (Santé) et s'occupent de la mise en œuvre de la mesure. L'intégration des objectifs spécifiquement en lien avec le climat (Objectif de Développement Durable 13) fait partie intégrante du **Plan Climat Cantonal** (27-31). D'ici 2031, l'examen périodique intègre la prise en considération des impacts sur les objectifs de l'Agenda 2030 susmentionnés. En vue de la bonne réalisation de la mesure, l'AFin, le SEn et le BuD sollicitent la collaboration du SASoc, du SSP et du SFN.	**Quel est le problème ?** Les subventions influencent de nombreux secteurs de la société. Sans évaluation de leurs impacts sur la santé, l'environnement et la cohésion sociale, certaines risquent d'être en contradiction avec les objectifs que le canton poursuit dans d'autres politiques publiques. **Grâce à cette mesure :** Les subventions cantonales sont cohérentes et ne constituent pas un frein aux politiques publiques de l'État.	**AFin** **BuD** **SEn** SASoc SSP SFN		**Horizon temporel :** 2027-2031 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** - **Champ d'action :** Politiques publiques
MT9 Renforcer les bases légales cantonales en faveur de la durabilité Le BuD pilote la mesure. Dans la continuité des démarches entreprises dans le cadre du plan d'action durabilité 21-26, avec le renforcement de l'art. 3 al. 1 let. h de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 (Cst. ; RSF 10.1) à travers l'Ordonnance sur la gouvernance de la durabilité (RSF 122.94.11), le BuD examine la pertinence de compléter les bases légales en faveur de la durabilité. À la suite d'un tel examen, il soumet des propositions au Conseil d'État. D'ici 2031, les bases légales en faveur de la durabilité sont renforcées, si cela est nécessaire.	**Quel est le problème ?** Les bases légales cantonales en matière de durabilité ont été renforcées, mais leur adéquation aux besoins futurs doit encore être évaluée. Un cadre juridique cohérent est essentiel pour garantir une orientation systématique des politiques publiques vers un développement durable du canton.	**BuD** SLeg		**Horizon temporel :** 2027-2031 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** - **Champ d'action :** Politiques publiques ; Propre fonctionnement de l'Etat

Mesure	Pourquoi est-ce que c'est important ?	Responsabilité à l'Etat	Stratégie thématique liée	Réalisation
MT10 Déployer un système d'indicateurs pour le suivi du plan d'action durabilité 2027-2031 Dans la continuité des travaux entamés dans le cadre du plan d'action durabilité 21-26, le BuD et le SSD mettent en place et testent un dispositif de suivi statistique de la Stratégie cantonale de développement durable et de l'avancement du canton en matière de durabilité. Un tel dispositif repose sur un cadre d'indicateurs adapté aux spécificités régionales et sur une actualisation régulière des données. Les analyses produites seront accessibles à l'ensemble des Directions et des services concernés, ainsi qu'au public. Les résultats seront valorisés sur la plateforme cantonale d'Open Government Data (OGD) afin de garantir la transparence. D'ici 2031, le dispositif est en place et autonome. Grâce à cette mesure, les progrès réalisés sont et les écarts par rapport aux objectifs sont identifiés, de même que les gains d'efficience susceptibles d'être réalisés à travers la Stratégie. Les décideuses et décideurs disposent ainsi d'une base factuelle solide pour ajuster les politiques. La valorisation des résultats sur la plateforme OGD renforcera la visibilité des efforts du canton en faveur du développement durable.	**Quel est le problème ?** Faute de ressources, il n'existe pas de système d'indicateurs permettant de suivre de manière régulière et transparente l'évolution des objectifs de la Stratégie cantonale de durabilité. Concernant l'avancement du canton en matière de durabilité, les dispositifs existants, par exemple le Cercle indicateurs, présentent des lacunes.	**SSD** BuD		**Horizon temporel :** 2027-2031 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** 10 000 francs/an (2027-2030) (mandat à tiers) 20 000 francs/an (2027-2031) (personnel auxiliaire) **Champ d'action :** Politiques publiques ; Propre fonctionnement de l'Etat
MT11 Soutenir une gestion efficiente de ressources publiques Le BuD pilote la mesure. Il participe à toutes démarches visant à optimiser l'utilisation des ressources publiques (par ex. soutien aux travaux en lien avec le mandat 2025-GC-263), en identifiant les gains liés à l'application de principes de développement durable. Grâce à cette mesure, les gains liés aux principes de durabilité seront identifiés.	**Quel est le problème ?** Une gouvernance publique efficace est un objectif sous-jacent de l'Agenda 2030, qu'il importe de reprendre ici. Par ailleurs, durabilité rime souvent avec une allocation optimale des ressources de l'Etat, notamment à travers l'application du critère des coûts du cycle de vie aux marchés publics, l'entretien préventif, l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics ou une gouvernance transversale bien pensée.	**BuD**		**Horizon temporel :** 2027-2031 **Moyens (poste auxiliaire, finances) :** - **Champ d'action :** Politiques publiques ; Propre fonctionnement de l'Etat

2 Plan financier : synthèse des montants

	Cible	Francs/EPT	Total 2027-2031
	1.1 Prévenir la pauvreté et lutter contre celle-ci	Francs	950 000
		EPT en francs	-
	2.1 Promouvoir des systèmes agro-alimentaires durables	Francs	368 000
		EPT en francs	-
	3.1 Prévenir les maladies non transmissibles et psychiques	Francs	840 500
		EPT en francs	-
	3.2 Limiter la hausse des coûts de la santé et l'inégalité d'accès aux soins	Francs	238 000
		EPT en francs	-
	3.3 Réduire les impacts de l'environnement sur la santé	Francs	105 000
		EPT en francs	-
	4.1 Encourager l'éducation en faveur d'un développement durable	Francs	665 000
		EPT en francs	350 000
	5.1 Mettre fin aux discriminations de genre	Francs	485 000
		EPT en francs	50 000
	5.2 Mettre en place l'égalité salariale	Francs	79 000
		EPT en francs	428 000
	5.3 Garantir la participation active des femmes à tous les niveaux de décisions	Francs	50 000
		EPT en francs	332 000
	6.1 Gérer les eaux de manière intégrée en vue d'une amélioration de leur qualité	Francs	378 500
		EPT en francs	-
	7.1 Accroître la part des énergies renouvelables et améliorer l'efficacité énergétique	Francs	-
		EPT en francs	-
	8.2 Assurer un accès pour tous à un travail décent et satisfaisant	Francs	726 000
		EPT en francs	100 000
	8.3 Promouvoir un tourisme durable	Francs	200 000
		EPT en francs	-
	10.1 Favoriser l'autonomie et l'inclusion des personnes en situation de handicap, des personnes âgées et des jeunes	Francs	444 000
		EPT en francs	114 000
	10.2 Valoriser le travail non rémunéré	Francs	300 000
		EPT en francs	-
	10.3 Encourager l'intégration des personnes migrantes dans la société	Francs	148 000
		EPT en francs	100 000
	11.1 Assurer des logements adaptés aux besoins et aux moyens de la population, notamment en situation de précarité et de pauvreté	Francs	96 000
		EPT en francs	-

	Cible	Francs/EPT	Total 2027-2031
	11.2 Développer une mobilité durable	Francs	432 000
		EPT en francs	400 000
	11.3 Renforcer l'urbanisation durable	Francs	446 000
		EPT en francs	-
	11.4 Promouvoir un développement territorial cohérent, inclusif, permettant une utilisation rationnelle des ressources et la résilience face aux effets du changement climatique	Francs	-
		EPT en francs	-
	12.1 Promouvoir une consommation et des marchés publics durables	Francs	196 000
		EPT en francs	358 000
	12.2 Promouvoir une économie socialement responsable et peu consommatrice en ressources	Francs	353 000
		EPT en francs	300 000
	12.3 Encourager les investissements durables	Francs	-
		EPT en francs	-
	15.1 Préserver la biodiversité, les écosystèmes et les espèces menacées	Francs	360 000
		EPT en francs	150 000
	15.2 Préserver durablement les fonctions du sol et restaurer les sols dégradés	Francs	730 000
		EPT en francs	150 000
	15.3 Exploiter les forêts de manière durable	Francs	120 000
		EPT en francs	-
	Mesures transversales	Francs	658 000
		EPT en francs	100 000
Total 2027-2031			**12 300 000**